



CPER 2015-2020
Contrat de plan État – Région de Franche-Comté



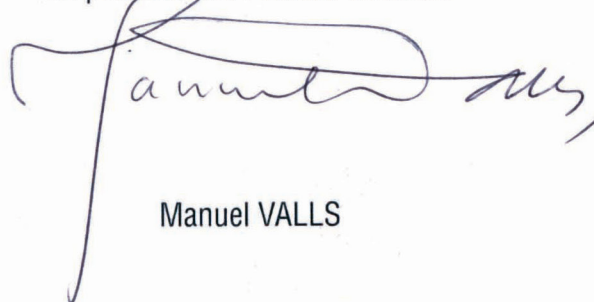
Contrat de plan État – Région 2015 –2020 de Franche-Comté

Vu le mandat de négociation donné par le Premier Ministre au Préfet de la région Franche-Comté le 18 novembre 2014,
Vu la circulaire de la Commissaire Générale à l'Égalité des Territoires du 3 décembre 2014 relative aux CPER,
Vu les résultats de la procédure d'évaluation environnementale, notamment la consultation publique effectuée du 3 février au 3 mars 2015,
Vu l'avis émis par le Conseil Économique, Social et Environnemental de Franche-Comté en date du 17 mars 2015,
Vu la délibération du Conseil régional de Franche-Comté en date du 20 mars 2015 autorisant la Présidente à signer,

L'État, représenté par Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Franche-Comté,
et la Région Franche-Comté, représentée par Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil régional de Franche-Comté,
adoptent le contrat de plan État-Région 2015-2020 de Franche-Comté.

Besançon, le 3 juillet 2015

En présence du Premier Ministre



Manuel VALLS

Le Préfet de la région Franche-Comté



Stéphane FRATACCI

La Présidente du Conseil régional de Franche-Comté



Marie-Guite DUFAY

Sommaire

Préambule

6

1. Propos introductifs communs aux CPER 2015-2020 de Bourgogne et de Franche-Comté
2. Élaboration et articulation du CPER

6

7

Mobilité multimodale

8

1. Volet routier
2. Volet ferroviaire
3. Volet fluvial
4. Modes doux
5. Éco-conditionnalité
6. Évaluation
7. Tableau financier

8

12

15

15

16

16

17

Enseignement supérieur, recherche et innovation

18

1. Constat et enjeux
2. Objectifs et actions du CPER 2015-2020
3. Éco-conditionnalité
4. Évaluation
5. Tableau financier

18

19

23

24

25

Transition énergétique et écologique

27

1. Efficacité énergétique des bâtiments
2. Énergies renouvelables et changement climatique
3. Économie circulaire et économie des ressources
4. Prévention des risques d'inondation
5. Reconquête de la biodiversité et politique de l'eau
6. Projets territoriaux de développement durable
7. Éducation à l'environnement et au développement durable
8. Éco-conditionnalité
9. Évaluation
10. Tableau financier

27

28

30

31

31

32

33

33

34

35

Numérique	36
1. Constat et enjeux	36
2. Objectifs et actions du contrat de plan 2015-2020	38
3. Éco-conditionnalité	40
4. Évaluation	40
5. Tableau financier	41
Innovation, filières d'avenir, usine du futur	42
1. Deux régions fortement industrielles, complémentaires avec un tissu économique composé essentiellement de PME	42
2. Une stratégie commune qui repose sur une consolidation de l'innovation, le développement des filières d'avenir et la déclinaison du programme « nouvelle France industrielle »	43
3. Une gouvernance adaptée aux enjeux dans les deux régions	44
4. Tableau financier	44
Emploi	45
1. Constat et enjeux	45
2. Soutien aux structures partenariales	46
3. Sécurisation des parcours professionnels	47
4. Prise en compte des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes	48
5. Éco-conditionnalité	48
6. Évaluation	48
7. Tableau financier	49
Volet territorial	50
1. Constat et enjeux	50
2. Composition du volet territorial	50
3. Objectifs et actions du volet territorial du CPER 2015-2020	51
4. Inscription dans le CPER de conventions à venir	55
5. Prise en compte des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes	57
6. Éco-conditionnalité	57
7. Évaluation	57
8. Tableau financier	58
Tableau récapitulatif	59
Articulation avec les CPER Massif du Jura, Massif des Vosges et Plan Rhône	60
Modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation	60
Évaluation stratégique environnementale du projet de CPER	61

Préambule

1. Propos introductifs communs aux CPER 2015-2020 de Bourgogne et de Franche-Comté

Une stratégie partagée entre la Région et l'État

La nouvelle génération de CPER pour 2015-2020 répond à deux objectifs :

- formaliser l'engagement de l'État et de la Région au service d'une stratégie négociée d'investissements pour la compétitivité, la croissance et l'emploi ;
- accompagner la réforme territoriale qui fera des régions Bourgogne et Franche-Comté une seule et même région dès le 1^{er} janvier 2016.

Pour répondre au premier objectif, le contrat de plan contribue au renforcement de l'attractivité et de la compétitivité régionale tout en préparant l'avenir.

Ce contrat est organisé autour de cinq volets thématiques :

- la mobilité multimodale ;
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- la transition écologique et énergétique ;
- le numérique ;
- les filières d'avenir et l'usine du futur.

et de deux volets transversaux :

- l'emploi ;
- l'aménagement des territoires.

Pour répondre au second objectif qui conduit à la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté :

- le présent contrat de plan a été élaboré avec la volonté de présenter des stratégies communes à la Bourgogne et la Franche-Comté sur plusieurs thématiques

Deux volets sont d'ores et déjà communs :

- l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, avec des projets communs en matière de recherche et des moyens mutualisés sur le développement numérique des sites universitaires ;
 - les filières d'avenir et l'usine du futur avec une stratégie commune et des moyens complémentaires.
- Une architecture similaire des deux contrats de plan a été anticipée pour faciliter la constitution d'un document unique lors de la clause de révision de 2017.

Les CPER vont accompagner le renforcement des points communs et complémentarités existantes entre la Bourgogne et la Franche-Comté notamment :

- l'appartenance à un système urbain commun qui s'étend de Belfort au Creusot en passant par Montbéliard, Besançon, Dole, Dijon et Chalon sur Saône. Ce système urbain bénéficie d'infrastructures qui relient ces agglomérations : autoroute A 36, LGV Rhin-Rhône, ligne TER, COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) associant les trois universités et les principales écoles d'ingénieurs des deux régions, collaborations entre les CHU,...
- l'existence de solidarités quotidiennes entre bassins de vie bourguignons et franc-comtois qui induisent des déplacements journaliers d'habitants et des relations croissantes entre territoires,
- le défi d'une transition énergétique auquel les deux régions sont confrontées et pour lequel des mesures ont d'ores et déjà été entreprises.

Des mutualisations de moyens, d'approches communes et d'actions cohérentes ont été recherchées par anticipation à l'élargissement officiel du périmètre territorial régional. Plusieurs actions contractualisées l'attestent :

- l'étude capacitaire du nœud ferroviaire dijonnais sur les conditions d'amélioration des liaisons ferroviaires entre Dijon et Besançon,
- le renforcement de la COMUE (communauté d'universités et d'établissements),
- la priorité donnée à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables sur le volet « transition énergétique et écologique »,
- le développement des usages numériques avec la perspective d'outils communs d'appui aux collectivités et de constitution d'une infrastructure de données géographiques à l'échelle Bourgogne Franche-Comté,
- l'appui à la constitution du pôle métropolitain Dijon-Besançon dans le volet territorial.

Un outil multiplicateur puissant

Les fonds du CPER sont donc mobilisables pour compléter et s'articuler avec la mise en œuvre des fonds structurels européens (FEDER, FSE, FEADER) dans le cadre des programmes opérationnels (PO) de la période 2015-2020. Ils ont vocation à augmenter l'effet de levier des engagements financiers publics. Parallèlement, pour une meilleure efficacité des fonds publics, le CPER a été préparé en liaison avec les contrats et programmes interrégionaux 2015-2020 permettant ainsi une cohérence et une complémentarité des interventions.

Le CPER ne couvre pas l'ensemble des champs de la vie économique et sociale. Il se concentre sur des objectifs déterminés et ne résume pas toute l'action publique de l'État et du Conseil régional qui agissent également avec d'autres moyens dits « sectoriels » ou de « droit commun ».

Des conventions particulières d'application de ce contrat de plan 2015-2020 pourront être conclues avec d'autres financeurs que l'État et le Conseil régional, notamment avec des agglomérations, Conseils départementaux, des établissements publics de l'État (ADEME, RFF, VNF) pour préciser leurs modalités et/ou critères d'intervention.

2. Élaboration et articulation du CPER

Le CPER a pour objectif d'être l'outil privilégié de la relation contractuelle entre l'État et la Région en traduisant des priorités partagées en matière d'aménagement et de développement du territoire. Les autres collectivités ont également vocation à s'inscrire dans ces priorités. Il s'appuie sur les stratégies et schémas régionaux : SRADDT (aménagement et développement durable du territoire), SRCAE (climat, air, énergie), SRCE (cohérence écologique), SRDE (développement économique), SCORAN (aménagement numérique),...

Le CPER a été élaboré et sera mis en œuvre en articulation avec les programmes opérationnels européens (dont notamment ceux sous l'autorité de gestion du Conseil régional : FEDER-FSE, PDR et INTERREG). À ce titre, il est basé sur le même diagnostic territorial stratégique qui a été partagé avec l'ensemble des partenaires et validé par l'État et la Région en octobre 2012.

En Franche-Comté, la phase de réflexion stratégique et de concertation, qui a été conduite par l'État et la Région de décembre 2013 à février 2014, a été marquée par une journée de participation citoyenne organisée le 1^{er} février avec un panel de 69 personnes.

Un des objectifs des CPER 2015-2020 est de contribuer à la transition énergétique et écologique, à cet effet, des critères d'éco-conditionnalité seront appliqués. Par ailleurs, l'emploi et l'égalité entre les femmes et les hommes sont des thématiques transversales du CPER.

Enfin le CPER de Franche-Comté sera articulé avec les contrats de plan interrégionaux État – Région : Massif du Jura, Massif des Vosges et Plan Rhône.

► Mobilité multimodale

Disposer d'infrastructures et de services de transports performants est indispensable pour renforcer l'attractivité de la Franche-Comté et répondre aux besoins de mobilité de ses habitants. C'est un enjeu majeur en termes de contribution à la croissance et à la création d'emplois, tout en veillant à ce que cette mobilité soit durable.

L'enjeu prioritaire pour la Franche-Comté est de disposer de liaisons performantes avec les espaces économiques limitrophes et de rechercher une meilleure articulation entre les différents territoires et la capitale régionale, tant dans le domaine routier que ferroviaire, tout en veillant à assurer un maillage régional suffisant.

L'amélioration des liaisons entre la Bourgogne et la Franche-Comté, notamment ferrées, prend un caractère particulièrement prégnant dans le contexte de rapprochement entre ces deux régions.

Au regard des priorités identifiées lors de la phase de concertation conduite à l'automne 2013, et des principes de co-financement qui ont pu être établis, les opérations inscrites au volet mobilité du CPER 2015-2020 pour la Franche-Comté dans le respect de l'enveloppe État mobilisable sont :

1. Volet routier

Les priorités, en matière de modernisation du réseau routier national, consistent à :

- améliorer la qualité environnementale des infrastructures et le cadre de vie des riverains,
- optimiser leur fonctionnement en améliorant :
 - la fiabilité des temps de parcours pour les usagers,
 - les services proposés,
 - la sécurité routière ;
- renforcer l'accessibilité des territoires.

En outre, la poursuite des opérations engagées dans le cadre du Programme De Modernisation des Itinéraires (PDMI) 2009-2014 est assurée :

- sur l'axe RN 19 entre Langres et Delle, via Vesoul, porteur d'enjeux économiques stratégiques, notamment par la réalisation de la déviation de Port sur Saône,
- et sur l'entrée Nord de Besançon par la RN 57.

Les premières actions relatives au bouclage du Contournement Ouest de Besançon et à l'amélioration du franchissement de Pontarlier par la RN 57 sont également prévues dans une approche urbaine et multimodale, visant à améliorer les circulations du quotidien.

Les opérations financées sont décrites ci-après. Les modalités de financement sont précisées dans les tableaux.

RN 19:

• Mise à 2 x 2 voies entre Amblans et Lure (20,2 M€)

D'un coût à terminaison estimé à 39,40 M€, cette section neuve d'une longueur de 3 kilomètres s'inscrit dans le prolongement de la déviation de Lure dont elle constitue le complément indispensable pour assurer la continuité d'itinéraire pour les usagers de la RN 19 en transit entre Vesoul et l'est de Lure. Les travaux ont débuté au cours de l'été 2013 dans le cadre du PDMI au titre duquel un financement de 19,2 M€ a été mis en place.

Les 20,2 M€ financés au titre du présent CPER permettront de réaliser les travaux de terrassements, d'assainissement et de chaussées de la section courante et de l'échangeur avec la RD 64 (Route de Luxeuil), le dernier ouvrage d'art à construire, ainsi que tous les travaux d'équipements et de finitions.

Pour la mise en place de ces financements, la convention spécifique passée le 25 avril 2014 entre l'État, la Région Franche-Comté et le Conseil général de la Haute-Saône, dans le cadre du Programme de modernisation des itinéraires du réseau routier national (PDMI), demeure applicable, sauf pour ce qui concerne le coût plafond financé qui est ramené de 41,4 M€ à 39,4 M€ par le présent CPER.

Clés de financement: 75 % État, 12,5 % Région et 12,5 % Conseil départemental de la Haute-Saône

• Déviation de Port sur Saône à 2x2 voies (126 M€)

Cette opération, d'un coût à terminaison estimé à 130,2 M€, a pour but principal de soulager la traversée de l'agglomération portusienne du trafic routier de passage, dont tout particulièrement la circulation des poids-lourds en transit et d'une partie des transports exceptionnels. Elle participe à l'amélioration des conditions de vie des riverains et des conditions de circulation des usagers, rendues difficiles par le site très contraint du franchissement de la vallée de la Saône à travers l'agglomération de Port sur Saône.

Elle contribue à l'amélioration de la desserte du département de la Haute-Saône, et permettra de fiabiliser les temps de parcours, notamment pour les transports liés au secteur automobile fortement implanté à Vesoul.

Cette section neuve à 2x2 voies d'une longueur de 8 km s'inscrit dans la continuité de la déviation de Pusey-Charmoille, à l'entrée Ouest de Vesoul, et se raccorde sur la RN 19 actuelle à l'entrée Ouest de Port-sur-Saône.

Les études techniques détaillées et les acquisitions foncières de propriétés bâties ont été financées au titre du PDMI et réalisées en 2013 et 2014. Le financement de 126 M€ au titre du CPER permettra de finaliser les études, de poursuivre les acquisitions foncières et de réaliser la totalité des travaux.

Clés de financement sur le global de l'opération: 75 % État, 12,5 % Région et 12,5 % Conseil départemental de la Haute-Saône

• Protections acoustiques dans la traversée de Vesoul (2,5 M€)

Cette opération consiste à aménager le long de la RN 19 un mur anti-bruit d'une surface approximative de 1500 m² au pied du Sabot de Frotey-lès-Vesoul, à l'entrée Est de Vesoul. Elle permet de réduire les nuisances sonores pour l'ensemble des habitations du secteur dont une vingtaine d'entre elles sont identifiées comme points noirs bruits. Cette action a été identifiée par l'État dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement dans le département de la Haute-Saône, approuvé en mars 2014.

Le financement de 2,5 M€ permettra de réaliser la totalité de cette opération (études, acquisitions foncières et travaux).

Clés de financement : 60 % État, 20 % Conseil départemental de la Haute-Saône et 20 % Communauté d'agglomération de Vesoul

L'opération relative à l'aménagement de l'échangeur de Sévenans entre l'A36 et la RN 1019 dans le Territoire de Belfort n'a pas été retenue au titre du CPER car elle est proposée au plan de relance autoroutier qui fait l'objet de négociations au niveau national entre l'État et les sociétés concessionnaires. Si ce plan de relance ne pouvait pas être finalisé, le financement de l'aménagement de cet échangeur devrait impérativement être assuré dans le cadre du présent CPER, suivant des modalités qui seraient alors négociées avec les différents partenaires.

RN 57 :

• Mise à 2x2 voies de la RN 57 entre Devecey et A36 (69,8 M€)

À terme, cette opération permettra de traiter les problèmes de congestion aux heures de pointe à l'entrée nord de Besançon et de sécuriser cette section qui présente des caractéristiques hétérogènes (traversée du hameau de Cayenne, accès routiers non aménagés,...).

De plus, elle permettra d'offrir des conditions de desserte adaptées à la nouvelle gare TGV de Besançon (mise en service fin 2011) à la fois pour les usagers de l'agglomération bisontine et en provenance de la Haute-Saône, notamment par la fluidification des trafics et la création d'un échangeur de raccordement avec la RD 1, qui doit être aménagée par le Conseil départemental du Doubs pour desservir la gare.

- Phase 1 : Section entre l'A36 et l'échangeur avec la RD 1 (partie Sud) - 35,8 M€

Le coût à terminaison de cette phase est estimé à 53,1 M€, y compris l'échangeur entre la RN 57 et la RD 1 qui a d'ores et déjà été réalisé dans le cadre du PDMI. Les 35,8 M€ financés au titre du présent CPER permettront de réaliser la déviation de la commune de Miserey-Salines par la RD 5, l'aménagement de l'échangeur Sud à proximité de l'Espace Valentin, ainsi que la mise à 2x2 voies sur place de la section courante de la RN 57 entre l'A 36 et la RD 1 sur un linéaire d'environ 4 kilomètres.

- Phase 2 : Section entre l'échangeur avec la RD 1 et Devecey (partie Nord) – 34 M€

Les 34 M€ financés au titre du présent CPER permettront de réaliser la totalité des travaux de cette phase, à savoir la déviation à 2x2 voies du hameau de Cayenne sur environ 2 kilomètres et le réaménagement de l'échangeur de Devecey, afin d'assurer une continuité à 2x2 voies entre la Voie des Montboucons et la limite avec le département de la Haute-Saône.

Clé de financement sur l'ensemble de l'opération : 75 % État et 25 % autres co financeurs, qui se décline en :

- Phase 1 : 71 % État et 29 % Région après participation forfaitaire de la CAGB de 500 k€

- Phase 2 : 81 % État et 19 % Région

Pour la mise en place des financements de la phase 1, la convention spécifique passée le 2 avril 2014 entre l'État et la Région Franche-Comté, dans le cadre du Programme de modernisation des itinéraires du réseau routier national (PDMI), demeure applicable, sauf pour ce qui concerne le coût plafond financé qui est ramené de 55,14 M€ à 53,1 M€ par le présent CPER.

- **Déviation Est de Vesoul - Tranche 1 (2 M€)**

Cette infrastructure nouvelle, d'une longueur de 6 km et d'un coût estimé entre 50 et 60 M€, permettra d'assurer la continuité de l'itinéraire nord/sud du département (RN 57) et un échange stratégique est/sud du département, sans passer par Vesoul.

Elle constitue un élément important pour la diminution du trafic sur la RN 19 dans Vesoul (les trafics nord/sud s'ajoutent actuellement au trafic est/ouest dans la traversée), et sur le contournement ouest de l'agglomération constitué par la RD 457 régulièrement congestionnée et sans possibilité d'augmentation de sa capacité. Ainsi, elle participe à la réduction des nuisances pour les riverains de la RN 19, à l'amélioration de la sécurité pour les usagers de ces itinéraires et à l'amélioration des conditions d'accès au centre mondial des pièces détachées de PSA localisé à Vesoul.

Cette première tranche de l'opération de 2 M€ permet de financer les études opérationnelles et les acquisitions foncières.

Clés de financement : 75 % État et 25 % Conseil départemental de la Haute-Saône

- **Franchissement de Pontarlier (12 M€)**

Cette opération a pour but d'améliorer les conditions d'écoulement du trafic de transit à l'entrée Sud de Pontarlier afin de réduire les temps de parcours des usagers transfrontaliers quotidiens et d'améliorer les conditions de dessertes des zones d'activités ou d'habitat pour les usagers locaux. Elle comporte des actions de gestion du trafic et de modification des infrastructures routières.

À la date de signature du CPER, les études préalables sont en cours.

L'enveloppe de 12 M€ inscrite au CPER permettra d'engager les études opérationnelles, de réaliser les éventuelles acquisitions foncières et de réaliser des travaux, à court terme par la mise en œuvre de dispositifs de gestion du trafic, et à moyen terme par la réalisation d'aménagements de voiries.

Clés de financement : 2/3 État, 1/6 Région et 1/6 autres cofinanceurs

- **Contournement de Besançon (8 M€)**

Cette opération vise à assurer le bouclage du Contournement Ouest de Besançon sur un linéaire de 4 km environ entre la Voie des Montboucons au Nord et la Voie des Mercureaux au Sud pour traiter les problématiques de congestion quotidienne du trafic, de nuisances aux riverains et pour améliorer l'insertion de l'infrastructure routière dans le tissu urbain.

À la date de signature du CPER, les études préalables à la déclaration d'utilité publique du projet sont en cours.

L'enveloppe de 8 M€ inscrite au CPER permettra d'engager les études opérationnelles, de réaliser les acquisitions foncières et des travaux préparatoires.

Clés de financement : 50 % État, 12,5 % Région et 37,5 % autres cofinanceurs

2. Volet ferroviaire

En matière ferroviaire, outre le complément apporté par l'État pour boucler le plan de financement du projet de réouverture de la ligne entre Belfort et Delle, qui constituera une porte d'accès vers la Suisse pour l'Aire Urbaine de Belfort Montbéliard, les priorités portent sur la modernisation des infrastructures et des équipements de la ligne du Doubs, notamment entre Besançon et Dijon, ainsi que sur l'amélioration des dessertes entre Besançon et Lons-le-Saunier, et au-delà vers le pôle lyonnais, via la ligne du Revermont, et entre Besançon et la Suisse via Morteau, par la ligne des Horlogers dont la fréquentation est en constante augmentation.

Des moyens seront également mobilisés afin d'assurer la pérennité de la desserte du Haut-Jura, par la ligne des Hirondelles, en direction des zones économiques de Saint-Claude et du Nord de l'Ain.

Des études seront par ailleurs conduites pour préparer le développement ou la modernisation ultérieure du réseau ferroviaire, notamment pour ce qui concerne l'optimisation de la 2^e phase de la LGV Rhin Rhône Branche Est.

Les opérations financées sont décrites ci-après. Les modalités de financement sont précisées dans le tableau joint en annexe

• Réouverture de la ligne Belfort-Delle (9,9 M€)

Cette enveloppe de 9,9 M€ correspond au complément que doit apporter l'État pour le financement de cette opération inscrite au CPER 2007-2013 et pour laquelle une convention spécifique de financement a été signée en septembre 2014, prévoyant notamment une avance de la part de la Région Franche-Comté sur le complément de financement attendu en part État.

Clés de financement : 100 % État en substitution de l'avance assurée par la Région

• Modernisation de la ligne du Revermont (31 M€)

Cette opération de modernisation de la ligne du Revermont entre Besançon et Bourg en Bresse via Lons-le-Saunier vise à réduire et fiabiliser les temps de parcours ainsi qu'à améliorer la robustesse de la ligne afin d'optimiser les échanges vers le sud de la région Franche-Comté, et au-delà vers le pôle lyonnais. Il s'agit prioritairement de pallier aux problèmes d'irrégularité observés sur la section de ligne banalisée à voie unique entre Mouchard et Saint-Amour. L'enveloppe de 31 M€ inscrite au CPER doit permettre d'une part de conduire des études à hauteur de 1 M€, et d'autre part de réaliser une première tranche de travaux estimée à 30 M€ portant sur la réalisation des premiers aménagements, notamment par la construction de 2 évitements supplémentaires.

Clés de financement :

- Études : 1/3 État, 1/3 Région et 1/3 RFF
- Travaux : 40 % État, 40 % Région, 10 % RFF (cf article 4) et 10 % Conseil départemental du Jura

- Mise en accessibilité des quais des gares (23 M€)

Cette enveloppe vise à mettre en accessibilité les quais de gares du réseau franc-comtois en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

La liste définitive des gares dont les quais seront à mettre prioritairement en accessibilité sera arrêtée lors de l'élaboration des schémas directeurs d'accessibilité – agendas d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP), dont la responsabilité relève de l'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) ou de l'État en l'absence d'une telle autorité, sachant que ces SDA-Ad'AP doivent être déposés auprès de l'autorité compétente avant le 27 septembre 2015, sauf dérogation à solliciter par l'AOT. Cette démarche nécessite une concertation avec les collectivités locales concernées et avec les associations représentatives des usagers. Les études en cours permettront également d'arrêter le programme technique détaillé de mise en accessibilité de chacun des sites et de définir en conséquence l'enveloppe financière nécessaire.

Toutefois, à la date de signature du CPER, les gares identifiées comme potentiellement concernées par une obligation de mise en accessibilité des quais sont :

- pour les gares relevant du schéma directeur national d'accessibilité : Belfort Ville, Dole, Vesoul et Lons-Le-Saunier. Une enveloppe de 15 M€ est prévue pour la mise en accessibilité des quais de ces gares.
- pour les gares relevant du schéma directeur régional d'accessibilité : Montbéliard, Lure, Mamirolle, Valdahon, Morteau, Frasne, Pontarlier, Champagnole et Saint-Claude. Une enveloppe de 6,5 M€ est prévue pour la mise en accessibilité des quais de ces gares (auxquels viennent s'ajouter les 1,5 M€ d'ores et déjà engagés par la Région Franche-Comté pour la mise en accessibilité des quais de la gare de Montbéliard).

Au stade actuel des études, ces enveloppes financières permettent de couvrir environ 70 % des besoins.

Si nécessaire, la priorisation des projets tiendra notamment compte :

- de la fréquentation de la gare et des besoins identifiés en termes d'accueil des personnes en situation de handicap,
- de l'inscription dans un projet global de mise en accessibilité complète du pôle d'échange multimodal, y compris bâtiments voyageurs et espaces extérieurs,
- de l'avancement des études et procédures préalables aux travaux.

Dans le cas où ces enveloppes financières ne seraient pas suffisantes pour assurer la mise en œuvre de la totalité du programme de mise en accessibilité des quais des gares identifiées dans les SDA-Ad'AP, les autres opérations relèveront d'un programme complémentaire de financement, et devront être réalisées avant septembre 2024.

Clés de financement :

- gares relevant du schéma directeur national d'accessibilité : 75 % État et 25 % Région
- gares relevant du schéma directeur régional d'accessibilité : 50 % État et 50 % Région

- **Amélioration de la performance de la ligne du Doubs (22 M€)**

La ligne du Doubs concentre plus de 60 % de la fréquentation TER de la région. Cette opération vise à améliorer les circulations et renforcer la robustesse de la ligne afin d'améliorer la qualité du service offert aux usagers. Son opportunité se trouve renforcée par la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté qui nécessitera un rapprochement des pôles urbains de Dijon et Besançon. L'enveloppe de 22 M€ inscrite au CPER doit dans un premier temps permettre de conduire les études d'optimisation sur l'ensemble de l'axe à hauteur de 2 M€, et notamment de contribuer aux études à réaliser en particulier autour du nœud dijonnais et de définir le programme des travaux d'optimisation à concrétiser sur la ligne du Doubs proprement dite. Une enveloppe de 20 M€ est prévue pour la réalisation d'une première tranche de travaux dont la consistance sera arrêtée suite aux études précitées.

Clés de financement : 40 % État, 40 % Région et 20 % RFF (cf article 4)

- **Modernisation de la ligne des Horlogers (12,3 M€)**

Cette opération vise à développer cette ligne régionale afin d'optimiser les échanges franco-suisses et la part du mode ferroviaire dans les flux domicile-travail à l'échelle de l'axe. Il s'agit en priorité de réaliser des travaux d'infrastructures entre Morteau et Le Locle, conformément au programme de travaux identifié dans l'étude exploratoire conduite en 2013, pour améliorer les circulations et renforcer la robustesse de cette ligne transfrontalière en limite de capacité et dont la fréquentation est en constante augmentation, en prenant en compte la pérennisation de l'interopérabilité franco-suisse qui devra être assurée après la modification de la signalisation helvétique prévue à l'horizon 2017. L'enveloppe de 12,3 M€ doit permettre de conduire des études complémentaires à hauteur de 0,3 M€ visant à définir le programme technique détaillé des travaux et à réaliser une première tranche d'aménagement portant sur l'infrastructure et la signalisation, à hauteur de 12 M€.

Clés de financement :

- Études : 1/3 État, 1/3 Région et 1/3 RFF
- Travaux : 25 % État, 25 % Région, 10 % RFF (cf article 4) et 40 % INTERREG (à envisager)

- **Études d'optimisation de la section Est de la 2^e phase de la branche Est de la LGV Rhin Rhône (0,3 M€)**

Sur la base des conclusions de la Commission Mobilité 21, le Gouvernement a décidé de réorienter la politique des transports prioritairement vers la conservation et la modernisation des réseaux existants et, dans ce cadre, de reporter l'engagement de travaux tels que ceux de la seconde phase de la branche Est de la LGV Rhin Rhône après 2030. Les études d'optimisation des travaux et des coûts de ce projet visent à alimenter les prochains travaux de la Commission Mobilité 21 prévus en 2018. Ces études bénéficieront également de financements au titre du CPER Alsace.

Clés de financement : 1/3 État, 1/3 Région et 1/3 RFF

- **Études générales de modernisation (1,2 M€)**

Cette action permettra de financer des études nécessaires à la préparation du contrat de plan suivant, dans l'optique de déboucher sur des opérations prêtes à être lancées.

Clés de financement : 1/3 État, 1/3 Région et 1/3 RFF

- **Pérennisation de la ligne des Hirondelles (6 M€)**

À la demande de la Région Franche-Comté, cette opération vise à assurer la pérennité de la ligne des Hirondelles entre Andelot et La Cluse.

L'enveloppe de 6 M€ inscrite au CPER doit permettre de réaliser le programme minimal de travaux pour garantir l'exploitabilité de la ligne des Hirondelles au moins jusqu'en 2020. Ces travaux prioritaires portent sur la voie et sur certains ouvrages. Ils sont localisés sur la section comprise entre Champagnole et Dortan.

Clés de financement : 4,2 % État, 79,1 % Région et 16,7 % RFF (cf article 4)

3. Volet fluvial

À la signature du CPER, les collectivités locales n'ont pas souhaité apporter de contrepartie financière aux contributions prévues par VNF à hauteur de 2,9 M€ pour mettre en œuvre les opérations fluviales prioritaires identifiées, à savoir :

- la conduite d'études et d'actions de développement du tourisme fluvial autour de la voie d'eau, pour un montant de 0,30 M€,
- la réalisation de travaux de modernisation du canal des Vosges, pour un montant de 0,98 M€,
- la réalisation de travaux de restauration des têtes du tunnel de Saint-Albin (Haute-Saône) sur la Saône, pour un montant de 4,60 M€.

Ainsi, à ce stade, le financement de ces opérations n'a pas pu faire l'objet d'une contractualisation. Si, sur la durée du CPER, la position des collectivités locales venait à évoluer, ces opérations auraient alors vocation à être contractualisées avec VNF.

4. Modes doux

À la signature du CPER, les contraintes financières fixées par le mandat de négociation n'ont pas permis de dégager une enveloppe financière en part État pour contribuer à la réalisation d'aménagements spécifiques en faveur des mobilités actives. Sur la durée du CPER, si des ressources financières venaient à être disponibles en part État pour contribuer à de tels projets, une contractualisation serait opérée en priorisant les projets :

- portés par des collectivités locales, s'inscrivant dans un schéma cyclable global à l'échelle d'une agglomération et cohérents avec les documents de planification territoriale,
- bénéficiant prioritairement à l'amélioration des mobilités du quotidien, au profit des déplacements domicile-travail et domicile-études,
- s'intégrant dans une tranche fonctionnelle aménagée dans un délai limité, apportant à elle seule une amélioration significative de la qualité du réseau réservé aux modes doux,
- réalisables à court terme au vu de l'avancement des études techniques et des procédures réglementaires.

Un ou plusieurs appels à projets seront organisés pour sélectionner les opérations.

Cette disponibilité s'appréciera au moment de la revoyure de 2016.

5. Éco-conditionnalité

Afin de s'assurer de la qualité environnementale de la conception du projet, les maîtres d'ouvrage devront fournir, dans le cas où il n'est pas soumis par ailleurs à une étude d'impact, un argumentaire permettant d'apprécier la prise en compte de l'impact du projet sur l'environnement (état initial du site et les modifications engendrées par le projet).

La mise en œuvre des engagements du maître d'ouvrage en matière d'environnement fera l'objet d'un suivi spécifique, par un acteur mandaté à cet effet (conseiller / coordonnateur environnement). Celui-ci interviendra à la suite de la DUP du projet (ou après la phase avant-projet en l'absence de DUP) et jusqu'à la mise en service pour assurer le suivi environnemental des études et des travaux. Des restitutions seront assurées en comité de suivi de l'opération.

6. Évaluation

Les indicateurs suivants permettront de suivre et d'évaluer ce volet du CPER, avec une déclinaison au niveau des projets (quand ceux-ci sont concernés) :

- nombre de points noirs bruits (PNB) résorbés,
- évolution de la fréquentation des lignes ferroviaires et mesure du gain de GES (gaz à effet de serre) par passager,
- nombre de kilomètres de pistes et voies cyclables créées bénéficiant d'un financement CPER,
- quantification et monétarisation des mesures compensatoires mises en œuvre dans le cadre des projets, au titre des impacts sur les zones inondables, les zones humides ou la reconstitution d'habitats ou de milieux naturels,
- nombre d'heures d'insertion par l'activité économique,
- mise en place d'un observatoire de l'urbanisation induite par la création d'infrastructures nouvelles.

7. Tableau financier

CPER 2015-2020 Franche-Comté	Montant des projets identifiés à la signature du CPER	Crédits contractualisés 2015-2020 entre l'État et la Région				Crédits valorisés					Montant restant à financer	
		Total	État		Région	État		Région	Autres partenaires	Fonds européens régionaux		
			Montant	BOP Agences		Crédits nationaux	Crédits déconcentrés					
Mobilité / routes		déjà financés au 31 décembre 2014										
RN 19 mise à 2x2 voies entre Amblans et Lure	39 400 000	17 675 000	15 150 000	BOP 203	2 525 000	14 400 000	BOP 203	2 400 000	2 525 000	CG 70		
RN 19 déviation de Port sur Saône à 2x2 voies	130 200 000	109 725 000	93 450 000	BOP 203	16 275 000				2 400 000	CG 70 déjà financés		
RN 19 protections acoustiques dans la traversée de Vesoul	2 500 000	1 500 000	1 500 000	BOP 203		4 200 000	BOP 203		16 275 000	CG 70		
RN 57 mise à 2x2 voies entre Devecey et A36 (phase 1)	53 100 000	35 300 000	25 060 000	BOP 203	10 240 000				500 000	CG 70		
RN 57 mise à 2x2 voies entre Devecey et A36 (phase 2)	34 000 000	34 000 000	27 540 000	BOP 203	6 460 000				500 000	CAV		
RN 57 déviation Est de Vesoul	2 000 000	1 500 000	1 500 000	BOP 203		12 300 000	BOP 203	5 000 000	500 000	CAGB		
RN 57 franchissement de Pontarlier	12 000 000	10 000 000	8 000 000	BOP 203	2 000 000							
RN 57 contournement de Besançon entre les boulevards et Beure	8 000 000	5 000 000	4 000 000	BOP 203	1 000 000				500 000	CG 70		
									2 000 000	collectivités		
									3 000 000	collectivités		
sous-total routes	281 200 000	214 700 000	176 200 000		38 500 000	30 900 000		7 400 000	28 200 000			
Mobilité / ferroviaire		déjà financés										
Réouverture de la ligne Belfort – Delle	9 900 000	9 900 000	9 900 000	BOP 203								
Modernisation de la ligne du Revermont – études	1 000 000	666 666	333 333	BOP 203	333 333				333 334	RFF		
Modernisation de la ligne du Revermont – travaux tranche1	30 000 000	24 000 000	12 000 000	BOP 203	12 000 000				3 000 000	RFF		
									3 000 000	CG 39		
Mise en accessibilité des gares du schéma national	15 000 000	15 000 000	11 250 000	BOP 203	3 750 000							
Mise en accessibilité des gares du schéma régional	8 000 000	6 500 000	4 000 000	BOP 203	2 500 000			1 500 000				
Amélioration de la ligne du Doubs – études	2 000 000	1 333 334	666 667	BOP 203	666 667				666 666	RFF		
Amélioration de la ligne du Doubs – travaux	20 000 000	16 000 000	8 000 000	BOP 203	8 000 000				4 000 000	RFF		
Modernisation de la ligne des Horlogers – études	300 000	200 000	100 000	BOP 203	100 000				100 000	RFF		
Modernisation de la ligne des Horlogers – travaux entre Morteau et Le Locle	12 000 000	6 000 000	3 000 000	BOP 203	3 000 000				1 200 000	RFF	4 800 000	
Études d'optimisation de la section Est de la 2 ^e phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône	300 000	200 000	100 000	BOP 203	100 000				100 000	RFF		
Études générales de modernisation	1 200 000	800 000	400 000	BOP 203	400 000				400 000	RFF		
Pérennisation de la ligne des Hirondelles (Andelot – La Cluse)	6 000 000	5 000 000	250 000	BOP 203	4 750 000				1 000 000	RFF		
sous-total ferroviaire	105 700 000	85 600 000	50 000 000		35 600 000			1 500 000	13 800 000		4 800 000	
Mobilité / fluvial												
Etudes et développement du tourisme fluvial autour de la voie d'eau	300 000					2 900 000	VNF					2 980 000
Travaux de modernisation du canal des Vosges	980 000											
Restauration des têtes de tunnel de Saint Albin (sur la Saône)	4 600 000											
sous-total fluvial	5 880 000					2 900 000						2 980 000
Mobilité / modes doux												
sous-total mode doux												
TOTAL Volet Mobilité	392 780 000	300 300 000	226 200 000		74 100 000	2 900 000	30 900 000	8 900 000	42 000 000		4 800 000	2 980 000

Modalité multimodale

► Enseignement supérieur, recherche et innovation

1. Constat et enjeux

Le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation représente un enjeu majeur pour la région Bourgogne - Franche-Comté. Il s'agit en effet, pour les deux régions, de proposer un enseignement supérieur multidisciplinaire de qualité et d'offrir aux jeunes un large éventail de formations et des moyens d'étude attractifs. Dans le même temps, il convient de se différencier à l'échelle nationale et internationale en termes d'excellence de la recherche et d'innovation, sur des sujets ciblés et à fort potentiel de développement.

Sur le plan socio-économique, les deux régions se caractérisent par une dynamique démographique globale assez faible, un tissu économique et une offre d'emplois structurellement déficitaire dans le secteur tertiaire. Les deux régions sont confrontées à l'attractivité des régions géographiquement proches (Île de France, Rhône-Alpes, Alsace et Suisse). En outre, les proportions des jeunes bourguignons et franc-comtois qui choisissent des formations courtes sont plus importantes qu'au niveau national.

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche a connu ces dernières années de profondes évolutions qui ont permis de dynamiser le rapprochement des universités et écoles et de multiplier les partenariats avec l'environnement socio-économique local. Les rapprochements opérés depuis 2004 ayant vocation à structurer la stratégie scientifique et pédagogique des établissements et organismes de recherche sur la région Bourgogne - Franche-Comté, cet objectif se concrétise aujourd'hui par la création de la Communauté d'Universités et Établissements (COMUE), Université de Bourgogne Franche-Comté (UBFC).

Le nouvel établissement Université de Bourgogne Franche-Comté (UBFC) fédère ab initio plusieurs établissements portant ainsi une offre de formation, et un potentiel en recherche et innovation diversifié, complémentaire et coordonné. Il associe des sites implantés sur un large territoire, avec des campus à Besançon, Belfort, Montbéliard, Sévenans, Vesoul, Lons Le Saunier, Mamirolle, Poligny, Dijon, Nevers, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Cluny. La réhabilitation, notamment énergétique, des bâtiments existants mérite une attention particulière sur les sites francs-comtois ainsi qu'à Dijon et Cluny.

Par ailleurs, les stratégies régionales de l'innovation ont récemment évolué vers des stratégies pour une spécialisation intelligente, avec pour objectif majeur de générer une plus grande valeur socio-économique à partir de la recherche publique.

Le projet proposé porte une ambition marquée par les enjeux de la recherche, une volonté d'afficher une stratégie d'excellence scientifique à travers les grands domaines de différenciation des deux régions, en exergue dans les programmes opérationnels FEDER.

Le rôle de la COMUE sera donc d'affirmer la politique de site à l'échelle des deux régions et d'associer l'ensemble des établissements universitaires, écoles et organismes de recherche implantés sur l'interrégion. Elle vise notamment une mise en cohérence territoriale et pédagogique de l'offre de formation dans la perspective d'une carte de formation interrégionale.

À cela s'ajoute une carte d'identité scientifique commune qui se décline au travers des 6 axes suivants : Territoires, environnement, aliments ; Matériaux avancés, photonique, microtechnologies, systèmes intelligents intégrés ; Santé, ingénierie moléculaire, ingénierie cellulaire ; Patrimoine, sociétés et dynamiques territoriales ; Apprentissage, santé, vulnérabilité ; Transports, véhicules, énergie. Elle est cohérente avec les stratégies régionales d'innovation et domaines stratégiques de spécialisation définis en Bourgogne et en Franche-Comté.

Le projet I-SITE, en cours d'élaboration, s'inscrit parfaitement dans la stratégie de développement économique par l'innovation des régions Franche-Comté et Bourgogne. Il est centré sur des thématiques à reconnaissance internationale, avec un ancrage territorial fort, en interaction étroite avec le monde socio-économique. Il est cohérent avec les politiques régionales élaborées dans le cadre des programmes opérationnels FEDER 2014-2020 et leurs stratégies de spécialisation intelligente. Par ailleurs, il renforce les synergies dans les domaines portés par les pôles de compétitivité régionaux et interrégionaux (Vitagora, Microtechniques, Véhicule du Futur, Plastipolis, Pôle Nucléaire Bourgogne) et répond également aux enjeux sociétaux dans les domaines de la santé, de l'éco-responsabilité, de la gestion durable et respectueuse des ressources et de l'environnement et de l'égalité Femme-Homme.

En conclusion, il importe donc de :

- Renforcer l'excellence de la recherche, principalement dans le cadre des SRI-SI des deux régions, et le lien formation – recherche - entreprises, afin de créer de nouvelles activités et des emplois qualifiés, contribuant à la croissance des territoires. Le développement des partenariats internationaux, avec notamment la Suisse et l'Allemagne, devra être pris en considération ;
- Contribuer à rendre attractifs les campus pour améliorer les conditions de vie des étudiants et aider à la réussite des études ;
- Construire au moyen du CPER et en accord avec les autres outils et politiques existants, une politique de site dynamique associant l'ensemble des acteurs.

2. Objectifs et actions du CPER 2015-2020

Ces objectifs partagés entre l'État et les deux conseils régionaux ont conduit à retenir une liste d'opérations inscrites aux contrats de plan 2015-2020, qui doivent permettre de renforcer l'excellence du triptyque formation, recherche et innovation.

2.1- Renforcer l'excellence de la recherche pour l'innovation dans les domaines stratégiques

Les projets de recherche se déclinent en cohérence avec les thèmes scientifiques identifiés ci-dessous, dont quatre forment le socle des thématiques d'excellence du projet commun I-SITE. En outre, les projets de recherche et d'innovation proposés pour la Bourgogne sont en phase avec les projets intégrés du PARI II (Plan d'Actions Régional pour l'Innovation) et pour la Franche-Comté avec le Plan Recherche, l'Appel à Projets Recherche et le Fond Régional d'Innovation (FRI2) qui représentent la déclinaison opérationnelle des politiques régionales en termes de recherche et d'innovation.

2.1.1 Territoires, environnement, aliment

L'ambition est de soutenir les recherches et la compétitivité dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. Il s'agit plus particulièrement de conforter, en relation avec le pôle de compétitivité interrégional Vitagora et tous les acteurs du secteur, les interactions entre la recherche publique et le monde socio-économique dans les domaines de l'environnement, des aliments et des territoires. Concevoir des systèmes agricoles respectueux de l'environnement tout en assurant une production agricole de qualité et en quantité est l'enjeu majeur de ce projet qui se déploie jusqu'à la compréhension de l'impact du changement global sur les environnements (biotiques et abiotiques). Ainsi les projets PLEST (écologie du stress) et AGREE (Agrosystèmes et milieux naturels) inscrits dans le DIPEE (Dispositifs de partenariat en écologie et environnement du CNRS) Bourgogne Franche-Comté poursuivent cette dynamique. Par ailleurs, le projet AGOBES (aliment, goût, bio agri) vient renforcer le déploiement interrégional de cette thématique.

2.1.2 Patrimoine, sociétés et dynamiques territoriales

Les projets retenus au niveau de cet axe doivent participer à renforcer la complémentarité de la recherche en Sciences Humaines et Sociales dans la grande région tout en soutenant leur présence effective dans les défis sociétaux, formulés notamment dans les domaines stratégiques de la santé, de l'alimentation, de l'énergie et des transports. Les projets « Plateforme d'observation des dynamiques territoriales » et « Héritage et transition » ont ainsi été pensés conjointement par les Maisons des Sciences de l'Homme de Besançon et Dijon et soutenus par le CNRS pour venir renforcer la plateforme commune de géomatique (GEOBFC).

2.1.3 Matériaux avancés, photonique, microtechnologies, systèmes intelligents intégrés

Cet axe de recherche allie les sciences fondamentales et les microtechniques au profit d'une industrie plus sûre tout en accompagnant le passage d'une société de l'information à une société de l'action intelligente grâce aux microtechniques, à la nanophotonique, au design de nouveaux matériaux à fonctionnalité renforcée, au développement de procédés de transformation sécurisés (assemblage, usinage intelligent,...) et à l'innovation dans les pratiques (immersion virtuelle collaborative).

Les collaborations, déjà nombreuses dans le cadre des pôles de compétitivité (Industrie nucléaire, Véhicule du futur, Microtechniques, Plastipolis) et les grappes technologiques seront renforcées.

Ces objectifs pourront être atteints en soutenant des plateformes à l'état de l'art mondial et ouvertes aux entreprises dans tous les domaines (microtechniques, énergie, santé, luxe, télécommunication, défense...). La dynamique de collaboration et de soutien au transfert pourra ainsi être renforcée au travers des projets francs-comtois et bourguignons tels que MIMENTO (équipements et salle blanche); Oscillator IMP (Temps-fréquence); Robotex (micro-robotique); MiFhysto (Microfabrication pour la miniaturisation, la fonctionnalisation et l'hybridation des systèmes microtechniques et l'outillage); COBALT (Réalité virtuelle augmentée); Photonique et matériaux avancés; CD2EA (chimie durable).

2.1.4 Santé, ingénierie moléculaire, ingénierie cellulaire

Les projets soutenus dans le cadre de ce domaine doivent concourir au développement d'applications à fort potentiel grâce à une meilleure connaissance du vivant. Ils s'intéresseront au fonctionnement des organismes vivants à toutes les échelles, en renforçant les approches pluridisciplinaires et translationnelles.

Accroître significativement les connaissances dans le domaine des maladies rares avec anomalies du développement et faciliter la transition de la recherche vers le soin tout en étudiant les enjeux sociétaux et économiques; identifier les facteurs de risques lipidiques qui permettront de prévenir la survenue et la progression du cancer et des maladies inflammatoires; développer la thérapie cellulaire, en partant de la recherche préclinique à l'application clinique seront des axes forts soutenus. Ainsi, les projets ITC-FC (thérapies cellulaires), LIPSAT (Lipides et santé, immuno et cancer), Pharmaco-imagerie 2020 (pharmaco-imagerie et agents théranostiques), Translad (médecine translationnelle dans les anomalies du développement; FHU) renforceront la complémentarité des recherches dans les domaines de l'ingénierie cellulaire et moléculaire en santé.

2.1.5 Apprentissage, santé, vulnérabilité

L'objectif est de développer, au niveau interrégional, un centre d'excellence autour de la stimulation des ressources cognitives, sensorimotrices et cérébrales. De nouvelles stratégies et technologies de stimulation cognitive seront recherchées, adaptées aux sujets sains dans une perspective éducative ou aux patients atteints de pathologies neurodégénératives. Le projet COGSTIM (simulation cognitive et motrice) s'inscrit dans cet objectif.

2.1.6 Transports, véhicules, énergie

Le développement de véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre est un enjeu sociétal fort et un défi technologique et scientifique. L'axe qui vise le développement de systèmes de mobilité durable multimodaux, la levée des verrous liés à l'optimisation des sources d'énergie disponibles à bord, la réduction de la consommation du véhicule, le développement d'une filière combustible alternative telle que l'hydrogène ou encore la conception de systèmes de pile à combustible sera soutenu. Cet axe doit également permettre de renforcer les projets mettant en avant des actions partenariales entre les pôles de compétitivité Véhicule du Futur, Microtechniques et PNB. Les projets « Mobilitech » et « Gestion des flux et des composants associés » s'inscrivent dans cette démarche.

2.1.7 Innovation et Transfert

Les coopérations seront centrales au développement d'une politique commune d'innovation et de transfert. Les deux régions poursuivront et renforceront ainsi leur engagement commun dans l'accompagnement des PFT et CRT (intégrés dans la SATT Grand Est en Bourgogne) dans le cadre d'une mission d'intérêt général, en assistant directement les entreprises et plus particulièrement les PME, dans la définition de leurs besoins, en participant au développement de leurs activités par le biais de l'innovation et de la technologie et en s'appuyant sur des réseaux de compétences.

Cette mission d'intérêt général comprend par ailleurs des actions de détection d'axes de recherche prometteurs en termes de valorisation, ainsi que la mise en place de partenariats entre laboratoires et entreprises. Ce soutien sera poursuivi en lien avec les domaines stratégiques de la SRI-SI, et dans le cadre des outils déployés en régions.

2.2- Développer le « Numérique » sur l'inter-région : action commune transversale

Un schéma directeur du Numérique de l'ESR, à l'échelle des deux régions, a été mis en place parallèlement au renforcement des domaines de recherche interrégionaux. Cette action structurante a été construite dans une perspective de convergence des acteurs de l'ESRI sur la grande région. Deux projets seront ainsi déployés sur l'ensemble des territoires de la Bourgogne Franche-Comté (Carte multiservices unique Bourgogne Franche-Comté et Pédagogie numérique innovante). De plus les infrastructures numériques seront renforcées afin d'être en capacité d'accueillir les deux projets.

2.2.1 Carte multiservices unique Bourgogne Franche-Comté

La structuration de l'offre de services aux étudiants et aux personnels avec le projet de cArte MUltiSErVices unique (AMUSE) est déjà engagée. Cette carte doit servir non seulement aux universités mais aussi aux autres établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'interopérabilité des systèmes entre les deux territoires Bourgogne et Franche Comté et la sécurité de l'information sont des objectifs incontournables. Les étudiants de CPGE et de BTS, usagers des Établissements de l'Enseignement Supérieur bénéficieront de la carte. Celle-ci permet, outre sa fonction statutaire (personnels et étudiants), l'accès aux bibliothèques, à la restauration, à la médecine préventive, aux services de reprographie, aux équipements sportifs..., et a pour objectif de s'ouvrir aussi sur les villes (transport, culture) des deux régions.

2.2.2 Pédagogie numérique innovante

Au service des nouvelles formes d'enseignement, un projet de learning center est proposé, couvrant l'ensemble du territoire Bourgogne Franche-Comté, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche jusqu'aux villes. Ce projet ambitieux comporte plusieurs volets, pédagogique, ressources documentaires et restructurations immobilières. L'environnement numérique est naturellement transverse au projet. Il s'agit d'optimiser à la fois l'ensemble des ressources documentaires et numériques, en s'insérant dans les bibliothèques existantes, restructurées en bibliothèques numériques. Les stratégies communes aux learning centers bourguignons et franc-comtois portent sur l'interopérabilité des technologies et la mise en commun des usages pédagogiques (salles immersives, complémentarité des domaines d'excellence pédagogique, MOOCS, etc.).

Les contraintes financières du mandat n'ont pas permis de répondre favorablement à tous les projets. Si des ressources financières venaient à être disponibles, les projets non retenus pourraient être de nouveau discutés. Cette disponibilité s'appréciera au moment de la revoyure de 2016.

2.3- Réhabiliter l'immobilier

2.3.1 Siège de la COMUE

L'implantation, à Besançon au sein du campus Bouloie-Temis, du siège de la COMUE (présidence, cabinet, direction générale des services, secrétariat) dans l'ancien pavillon du directeur de l'Observatoire de Besançon, a été choisie pour sa proximité du contournement de Besançon, de l'autoroute, de la gare TGV, de la future ligne de TCSP, de parkings. Cette opération immobilière doit permettre de formaliser la mise en place d'une politique et d'une gouvernance commune de l'ESRI sur la région, par l'ensemble des établissements membres.

Ce bâtiment est inscrit au titre des monuments historiques. Dans ce contexte particulier, l'État interviendra dans le financement de l'opération en mobilisant les crédits du BOP 175 (Patrimoine) du ministère de la Culture et de la Communication.

2.3.2 Bâtiments de formation – recherche – innovation

Très tournés vers la réhabilitation énergétique des bâtiments existants et l'optimisation de l'usage du patrimoine immobilier, les projets des deux régions concourent à développer une politique de site mise en avant par le MENESR, dans le cadre des orientations stratégiques des établissements et inscrite dans les schémas directeurs immobiliers. La qualité de l'immobilier pour l'accueil des formations coordonnées, entre la Bourgogne et la Franche-Comté est un facteur important de l'attractivité des établissements.

En Bourgogne

Le développement de projets de recherche et d'innovation nécessite une adaptation des bâtiments au sein des quatre écoles d'ingénieurs (ISAT à Nevers, ESIREM à Dijon, AgroSup à Dijon, ENSAM centre de Cluny), de l'UFR Sciences et Techniques et du centre INRA de Dijon. Sur le campus de Dijon, il s'agira également de réhabiliter le bâtiment d'enseignement Droit-Lettres de l'université (datant des années 1960).

En Franche-Comté

Trois campus universitaires ont été identifiés comme prioritaires :

- la méridienne des savoirs Bouloie-Temis à Besançon, avec les projets 'Après-TEMIS' et la réhabilitation énergétique de bâtiments de l'ENSMM ;
- la boucle du Doubs à Besançon, avec la dernière tranche de la MSHE, le bâtiment 'N' de l'Arsenal, ainsi que le financement d'études relatives au projet de réalisation d'une Bibliothèque Universitaire et Municipale (BU-BM), intégrant un learning center ;
- le campus Nord Franche-Comté de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard, avec la première tranche fonctionnelle de cet Eco-campus, ainsi que la réhabilitation du bâtiment A de l'UTBM implanté sur le site du Techn'hom.

À noter, une enveloppe est réservée à l'ingénierie de projets afin de réaliser les études préalables des opérations universitaires à inscrire au prochain contrat triennal (2018-2020).

2.3.3 Résidences universitaires (logements étudiants)

En Bourgogne

À Dijon, il s'agira de rénover des bâtiments avec pour objectifs de remplacer 300 chambres (2 résidences) actuellement sans confort pour aboutir à des logements rénovés aux standards actuels. À Cluny, 80 chambres de la résidence interne de l'ENSAM seront également rénovées. Dans les deux cas, les travaux visent un niveau de performance énergétique au-delà de la réglementation actuelle.

En Franche-Comté

L'accent a été mis sur la réhabilitation énergétique des cités universitaires datant des années 60, implantées sur le principal campus de la Bouloie-Temis à Besançon. À cela s'ajoutera l'aménagement d'un restaurant universitaire de concept « Mini R » sur le campus « Boucle du Doubs », afin de répondre aux besoins et aux attentes actuelles des étudiants en matière de restauration.

3. Éco-conditionnalité

Recherche :

Les projets soutenus devront prendre en compte des enjeux du développement durable dans leur déroulement (achat public durable, analyse en cycle de vie,...)

Immobilier universitaire :

Les projets soutenus devront présenter une organisation performante de la mobilité et / ou une offre de services numériques limitant les déplacements. Priorité sera donnée aux opérations de réhabilitation et démolition-reconstruction sans création de surface complémentaire.

Il sera privilégié les projets selon les critères suivants :

- Coût du KWh/an gagné,
- Gain énergétique KWh/m²/an.

Une note présentant les modalités de sensibilisation des futurs occupants des logements ou des bâtiments publics doit être jointe à la demande de subvention.

4. Évaluation

Notamment en lien avec le programme opérationnel régional 2014-2020 FEDER-FSE, les indicateurs suivants permettront de suivre et d'évaluer ce volet du CPER, avec une déclinaison au niveau de chaque projet.

Des indicateurs portent plus particulièrement sur l'impact environnemental du CPER, notamment pour les travaux immobiliers :

- coût du KWh/an gagné, mesurant l'efficacité dans l'emploi des finances publiques,
- gain énergétique KWh/m²/an valorisant la transition énergétique et le niveau de performance énergétique des logements et bâtiments subventionnés,
- nombre de projets de recherche à vocation environnementale soutenus par le CPER.

Des indicateurs portent sur les retombées des programmes de recherche (dont les objectifs sont de produire des connaissances dans les domaines prioritaires pour de nouvelles applications technologiques, et promouvoir l'innovation au sein des mondes économique et académique). Ils peuvent être classés entre le court et le long termes :

- à court terme : nombre de nouveaux chercheurs travaillant pour des projets associant les plateformes technologiques au bénéfice des entreprises, plus particulièrement les PME,
- à moyen terme :
 - nombre annuel de nouveaux projets de partenariat associant une plateforme de recherche,
 - nombre d'entreprises associées aux projets de partenariat,
 - nombre de publications annuelles de rang A issues de l'utilisation des plateformes financées,
 - nombre de demandes de brevets déposés,
- à long terme :
 - nombre d'entreprises technologiques innovantes créées dans le cadre de l'incubateur,
 - nombre de nouveaux lauréats ERC,
 - nombre de projets H2020 financés en association avec les plateformes technologiques.

5. Tableau financier

CPER 2015-2020 Franche-Comté	Montant des projets identifiés à la signature du CPER	Crédits contractualisés 2015-2020 entre l'État et la Région				Crédits valorisés					Montant restant à financer
		Total	État		Région	État		Région	Autres partenaires	Fonds européens régionaux	
			Montant	BOP Agences		Crédits nationaux	Crédits déconcentrés				
Enseignement supérieur, recherche et innovation / formations et recherche universitaires											
UFC Arsenal MSHE	1 600 000	1 600 000	1 000 000	BOP 150	600 000						
UFC Arsenal 1ère Tranche	7 425 000	5 800 000	2 500 000	BOP 150	3 300 000					X	1 625 000
Bouloie Siège COMUE	1 100 000	450 000	200 000	BOP 175	250 000				550 000 collectivités		100 000
UFC Bouloie Après Temis	7 425 000	5 900 000	2 600 000	BOP 150	3 300 000					X	1 525 000
UFC Belfort Eco Campus Tranche 1	2 750 000	2 000 000	1 000 000	BOP 150	1 000 000				750 000 collectivités		
ENSMM Bouloie Réhabilitation énergétique	750 000	750 000	400 000	BOP 150	350 000					X	
ENSMM Bouloie Réhabilitation locaux scientifiques	800 000	800 000	500 000	BOP 150	300 000						
UTBM Belfort EcoCampus Batiment A	5 250 000	3 500 000	1 700 000	BOP 150	1 800 000				750 000 collectivités	X	1 000 000
UFC ENSMM Bouloie Learning center	3 200 000	2 100 000	1 200 000	BOP 150	900 000					X	1 100 000
UFC UTBM ENSMM carte multiservices	500 000	370 000	150 000	BOP 150	220 000						130 000
CROUS Arsenal	450 000								450 000 CNOUS		
CROUS Bouloie Logements étudiants Tranche 1	1 500 000	800 000	500 000	BOP 231	300 000				450 000 CNOUS	X	250 000
CROUS Bouloie Logements étudiants Tranche 2	1 500 000	500 000	500 000	BOP 231					750 000 CNOUS	X	250 000
UFC Arsenal-Saint Jacques Etudes Bibiliothèque Universitaire	900 000	450 000			450 000				450 000 collectivités		
Rectorat Ingénierie	520 000	520 000	520 000	BOP 150							
sous-total formations et recherche universitaires	35 670 000	25 540 000	12 770 000		12 770 000				4 150 000	X	5 980 000

dont 5 M€ de Feder

CPER 2015-2020 Franche-Comté	Montant des projets identifiés à la signature du CPER	Crédits contractualisés 2015-2020 entre l'État et la Région				Crédits valorisés					Montant restant à financer
		Total	État		Région	État		Région	Autres partenaires	Fonds européens régionaux	
			Montant	BOP Agences		Crédits nationaux	Crédits déconcentrés				
Enseignement supérieur, recherche et innovation / recherche											
UFC DynaTerr Tranche 1	375 000	375 000	100 000	BOP 172	100 000						
			175 000	CNRS							
UFC DynaTerr Tranche 2	412 000	263 000	43 000	BOP 172	25 000						149 000
			195 000	CNRS							
Mimento 1ère phase	2 000 000	1 700 000	600 000	BOP 172	900 000						300 000
			200 000	CNRS							
Mimento 2ème phase	1 956 000	1 535 000	600 000	BOP 172	735 000						421 000
			200 000	CNRS							
Mimento 3ème phase	1 200 000	1 000 000	485 000	BOP 172	315 000						200 000
			200 000	CNRS							
UTBM Mobiltech 1ère phase	1 040 000	600 000	300 000	BOP 172	300 000				200 000 collectivités	X	240 000
UTBM Mobiltech 2ème phase	795 000	400 000	200 000	BOP 172	200 000				200 000 collectivités	X	195 000
UTBM Mobiltech 3ème phase	895 000	300 000	200 000	BOP 172	100 000				300 000 collectivités	X	295 000
UFC ITC FC	250 000	250 000	150 000	BOP 172	100 000						
UFC PLEST	400 000	400 000	200 000	BOP 172	200 000						
ENSMM Oscillateur IMP	325 000	203 000		BOP 172	203 000					X	122 000
UFC ENSMM Micro Robotex	75 000	50 000		BOP 172	50 000						25 000
UFC ENSMM MIFhysto	300 000	300 000		BOP 172	300 000					X	
Gestion des flux et des composants associés Phase 1	750 000	560 000	140 000	BOP 172	420 000				190 000 collectivités	X	
Gestion des flux et des composants associés Phase 2	550 000	400 000	180 000	BOP 172	220 000				150 000 collectivités	X	
Gestion des flux et des composants associés Phase 3	250 000	100 000	50 000	BOP 172	50 000				150 000 collectivités		
Soutien aux projets de recherche du PIA	12 200 000							12 200 000			
Equipex OSC-IMP : stabilité des fréquences	4 200 000					4 200 000	PIA			X	
Labex ACTION : systèmes intelligents intégrés dans la matière	8 000 000					8 000 000	PIA				
sous-total recherche	35 973 000	8 436 000	4 218 000		4 218 000	12 200 000		12 200 000	1 190 000		1 947 000
Plateformes technologiques ou de transfert à vocation industrielle	2 840 000	2 044 000	1 022 000	BOP 172	1 022 000				546 000 collectivités		250 000
Total innovation et transfert	2 840 000	2 044 000	1 022 000		1 022 000				546 000		250 000
TOTAL Enseignement supérieur, recherche et innovation	74 483 000	36 020 000	18 010 000		18 010 000	12 200 000		12 200 000	5 886 000		8 177 000

► Transition énergétique et écologique

Le CPER doit contribuer à la mise en œuvre des orientations retenues dans les domaines de la transition énergétique et écologique, notamment celles du SRCAE (schéma régional climat air et énergie) et du SRCE (schéma régional de cohérence écologique).

La mise en œuvre des crédits de l'ADEME se fera au travers d'un accord-cadre pluriannuel État – ADEME - Région, qui sera établi lors de l'entrée en vigueur des CPER. Une gouvernance adaptée sera définie dans ce cadre, ainsi que les modalités plus précises d'intervention, qui devront être conformes aux dispositifs d'aides définis par le Conseil d'administration de l'ADEME et au cadre d'intervention du Conseil régional. Une partie des Fonds Chaleur et Fonds déchets de l'ADEME fait l'objet d'une mobilisation directe dans le cadre du CPER, d'autres opérations pouvant être soutenues parallèlement (en particulier, la prévention et la gestion des déchets seront prises en compte en dehors du CPER).

La participation des collectivités infra régionales sera définie ultérieurement dans le cadre de la mise en œuvre du CPER.

1. Efficacité énergétique des bâtiments

Le SRCAE, adopté en novembre 2012 par l'État et la Région, a pour ambition de respecter le "paquet énergie-climat" à 2020. Appliqué au parc de logements datant d'avant 1990, cet objectif correspond ainsi à une moyenne de rénovation BBC d'environ 15 000 logements par an pour les 40 prochaines années en Franche-Comté. S'agissant du bâti tertiaire, l'objectif correspondant est la rénovation BBC d'environ 700 000 m² par an (représentant 2,7 % du parc annuellement).

Le Plan bâtiment durable Franche-Comté, signé en 2013 par la Présidente du Conseil régional, le Président du Plan bâtiment durable national et le Préfet de la région Franche-Comté, doit permettre de mutualiser les moyens techniques et financiers nécessaires à la rénovation thermique BBC généralisée. Les enjeux sont de prévenir la précarité énergétique, de relancer le marché du bâtiment et bien entendu de lutter contre le changement climatique. La feuille de route de ce plan repose sur quatre axes de réussite : le renforcement de l'ingénierie technique, en faisant du programme Effilogis le pivot de l'ingénierie énergétique régionale, le développement de l'ingénierie financière, la mobilisation des compétences, et celle des territoires, illustrée par le développement de partenariats à différentes échelles. Le Plan de rénovation de l'habitat (PREH) est venu renforcer la mobilisation déjà forte des différents acteurs.

Les projets suivants pourraient ainsi être soutenus :

• Information et conseil des porteurs de projets

- Soutien et renforcement des Espaces Info Energie (EIE) dans le cadre des PRIS et du programme Effilogis,
- Soutien des collectivités volontaires pour l'animation de programmes spécifiques visant la rénovation énergétique des copropriétés (notamment les plateformes de la rénovation énergétique),
- Soutien aux conseils de proximité auprès des collectivités par la mise en place de Conseillers en Énergie Partagés (CEP),
- Animation des différents réseaux de conseils soutenus par l'ADEME et ses partenaires.

• Programme régional intégré de la rénovation Effilogis :

Le programme régional Effilogis constitue aujourd'hui à la fois le support technique du Plan bâtiment durable de Franche-Comté et une plateforme de la rénovation énergétique à part entière. Les pactes territoriaux énergie-bâtiment, en cours de négociation avec les départements et les agglomérations, viendront renforcer les partenariats, amplifier les mutualisations de moyens et faire vivre localement cette plateforme régionale en faisant bénéficier de cette ingénierie l'ensemble des collectivités partenaires. Les plateformes locales de rénovation des copropriétés compléteront ce dispositif. Les actions suivantes pourront être soutenues :

- réalisation de diagnostics et études pour l'amélioration énergétique des bâtiments (maisons individuelles, copropriétés, bâtiments publics ou privés...) et, plus largement, accompagnement des porteurs de projets de rénovation tout au long du processus (y compris les copropriétés) ;
- réalisation d'opérations de rénovations performantes ou de constructions de bâtiments exemplaires notamment en matière de bâtiment à énergie positive (BEPOS) à travers le programme Effilogis mené par la Région et l'ADEME (cette dernière ciblant ses aides à l'investissement sur les seules opérations permettant d'alimenter les missions de connaissance et capitalisation du Pôle Énergie, le centre de ressources régional membre du réseau BEEP) ;
- animation et assistance à maîtrise d'ouvrage du programme régional Effilogis ;
- conception des nouveaux outils pour accélérer la massification de la rénovation des bâtiments au niveau BBC ;
- expérimentation des nouvelles approches et des nouvelles actions pour la massification de la rénovation (l'auto rénovation accompagnée, outils de tiers financement, fonds de garantie...) ;
- étude pour l'amélioration énergétique du bâti ancien.

• Montée en compétences et accompagnement des professionnels du bâtiment :

Pour atteindre l'objectif de massification, l'émergence d'une offre privée structurée et de qualité est nécessaire pour permettre de faire face efficacement à la demande. Pour y parvenir, les actions suivantes pourront être soutenues :

- Soutien aux missions du Pôle énergie. Le Pôle énergie a pour mission : l'appui en ingénierie et moyens de formation pour les acteurs de la filière, la promotion et l'appui technique aux filières du bâtiment, la communication et l'information par le centre de ressources qualité environnementale du cadre bâti en tant que membre du réseau BEEP. Il devra également accompagner l'émergence de nouveaux modes d'organisation des professionnels pour créer une offre de rénovation globale attractive, lisible et adaptée au niveau BBC, et développer de nouveaux partenariats pour mobiliser plus largement (partenariats avec les professionnels et les collectivités notamment),
- Soutien à la création et à l'animation de plateformes Praxibat. Ces plateformes installées dans les lycées professionnels permettent une formation des professionnels et futurs professionnels "par le geste",
- Soutien au lancement d'opérations expérimentales contribuant à la création d'une offre de rénovation globale adaptée au niveau BBC (groupements d'entreprises,...).

2. Énergies renouvelables et changement climatique

Le recours aux énergies renouvelables constitue une pièce essentielle des programmes visant à maîtriser et à diminuer la dépendance énergétique de la région en contribuant aux objectifs du SRCAE et des Plans Climat Énergie Territoriaux.

Dans l'objectif de favoriser le développement des énergies renouvelables thermiques et électriques, des programmes d'animation doivent être soutenus et

amplifiés, ainsi que le développement de projets en financement participatif, citoyen et en partenariats public-privé.

Les conditions d'une accélération du développement des énergies renouvelables seront recherchées à travers les projets suivants :

- Appui à des projets expérimentaux mobilisant de nouvelles formes de développement des énergies renouvelables ou de gouvernance,
- Animation régionale et études pour concevoir de nouveaux outils d'accompagnement au développement des énergies renouvelables.

Pour la biomasse énergie et les réseaux de chaleur, les projets concerneront :

- Bois énergie :
 - l'animation de la filière bois-énergie, renforcement de la structuration de la filière amont et soutien à l'investissement pour une mobilisation durable et accrue de la ressource,
 - la structuration des filières régionales d'approvisionnement en bois énergie dans le contexte de renforcement de l'ensemble bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie (BOBIBE) ; soutien à l'acquisition de matériel permettant la production de plaquettes forestières de bonne qualité,
 - l'aide à la décision : études d'opportunités et de faisabilité,
 - les unités de production de chaleur optimisées techniquement et économiquement (chaufferies biomasse et réseaux de chaleur).

Des projets dans le domaine de la méthanisation seront développés par :

- l'animation de la filière afin d'orienter les porteurs de projets dans la philosophie de développement souhaitée (limitation des cultures énergétiques, bonne intégration des projets dans leur territoire),
- l'aide à la décision : études de faisabilité,
- l'investissement (unités de méthanisation, prioritairement les unités de petites tailles ancrées dans leur territoire et les réseaux de chaleur).

- **Pour les autres énergies renouvelables :**

- Solaire thermique, géothermie, récupération de chaleur fatale, les projets suivants seront soutenus :
 - animation,
 - aide à la décision : études d'opportunités et de faisabilité,
 - investissement.
- Énergies renouvelables électriques :
 - développement de la production d'électricité d'origine renouvelable (petite hydroélectricité, solaire photovoltaïque et éolien) par l'animation et l'aide à la décision,
 - aménagements à caractère environnemental dans la petite hydro-électricité.

3. Économie circulaire et économie des ressources

La prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux conduit à une évolution de nos modes de production, de consommation, de logement ou de déplacement. En effet, la prolongation d'une croissance découplée de son empreinte écologique ne saurait être désormais envisagée sans crise majeure à court terme.

La recherche d'une nouvelle sobriété des activités humaines représente donc un indispensable objectif. De nouveaux produits, services et systèmes, nourris de la recherche et développement, sont à inventer avec des produits et services éco-innovants répondant aux besoins des utilisateurs et conservant leurs performances fonctionnelles tout en utilisant moins de ressources et en dégradant moins l'environnement durant leur cycle de vie. À la fois sources de performance et génératrices de valeur ajoutée pour les entreprises, créatrices d'emplois et moteurs d'un développement économique durable pour les territoires, les démarches d'économie circulaire et d'économie des ressources représentent un facteur majeur de compétitivité individuel et collectif.

Les projets suivants pourraient ainsi être soutenus :

- **Économies de ressources d'énergies :**

- animation des démarches collectives d'efficacité énergétique ou plus largement d'économies de ressources portées par les chambres consulaires et d'autres structures professionnelles,
- aide à la décision, notamment concernant les études d'efficacité énergétique des process et des bâtiments des entreprises,
- investissements d'efficacité énergétique des process et des bâtiments des entreprises.

- **Procédés industriels innovants :**

- animation des démarches collectives portées par les chambres consulaires et d'autres structures professionnelles dont éco-conception et éco-innovation,
- aide à la décision : diagnostics, études de faisabilité,
- investissement.

- **Économie circulaire :**

- animation et observation des ressources et des flux à l'échelle régionale, aide à la décision : études d'opportunités et de faisabilité,
- investissement (nouvelles filières de tri, recyclage, ré-emploi,...), prioritairement lorsque l'opération concourt au développement de l'ESS.

- **Nouvelles filières et prospectives :**

- démarches d'études et de prospectives de nouvelles filières environnementales ou vertes.

4. Prévention des risques d'inondation

Le risque inondation est présent sur plus du tiers des communes de la Franche-Comté, avec des enjeux particulièrement importants dans l'aire urbaine Belfort Montbéliard qui ont conduit à retenir ce secteur en TRI (territoire à risque important d'inondation) au sens de la directive inondation.

La contractualisation portera donc prioritairement sur ces territoires en TRI, tant pour l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation que dans le cadre de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) à venir.

5. Reconquête de la biodiversité et politique de l'eau

Reconquête de la biodiversité

La protection de la biodiversité et plus généralement la lutte contre son érosion doivent être réaffirmées au travers de projets ciblant les enjeux et les territoires. La contractualisation pourra porter ainsi sur les actions d'acquisition, d'organisation et d'accès aux connaissances dans une logique d'évitement ultérieur des enjeux forts de biodiversité.

Elle pourra aussi porter sur des actions concrètes de préservation ou de restauration de la biodiversité, notamment au travers de la déclinaison du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et de son plan d'actions dont l'élaboration a permis, au travers d'une large concertation avec les acteurs socio-économiques et des territoires, de proposer une stratégie régionale de préservation et reconquête de la biodiversité intégrant aussi bien les espaces à haute valeur écologique (Natura 2000...) que la restauration des continuités écologiques terrestres.

De manière globale, pourront être éligibles les aides existantes en direction de structures expertes (Conservatoire botanique national de Franche-Comté, SIGOGNE...) mais aussi en direction de porteurs de projets associatifs, socio-professionnels et de collectivités, à développer. Pour la Région, il s'agira notamment de cibler le Fonds régional pour la biodiversité en réponse aux priorités du SRCE.

Politique de l'eau

Ce volet du CPER dédié à la politique de l'eau intégrera plusieurs types d'action visant à concourir à la restauration de la qualité notamment écologique des masses d'eau. Il s'agira notamment de :

- préserver et restaurer les continuités écologiques, les rivières abîmées, les zones humides (avec la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), du SRCE et des trames vertes et bleues) :
 - études et travaux de restauration des continuités, de restauration morphologique des rivières, d'acquisition foncière et de restauration des zones humides,
 - aides à la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014,
 - travaux permettant de répondre au double enjeu restauration morphologique + prévention inondation (zones d'expansion),

- participer à la lutte contre le changement climatique (plan de bassin d'adaptation au changement climatique), ressource en eau :
 - compléments de connaissance et mise en œuvre d'actions de préservation sur les ressources stratégiques du SDAGE (karsts du Jura...),
 - définition et mise en œuvre des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) sur le Haut Doubs et la Savoureuse,
 - pôle karst proposé par l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône-Doubs,
- réduire les pollutions d'origine agricole sur les captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable et dans les zones vulnérables aux nitrates en accompagnant :
 - les changements de pratiques visant à réduire la pollution par les pesticides sur les captages AEP prioritaires,
 - les projets de mises aux normes dans les nouvelles zones vulnérables désignées au titre de la directive nitrates,
- réduction de l'usage des pesticides en zones non agricoles (ZNA) :
 - accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre anticipée de la loi Labbé (plans de désherbage, matériels alternatifs),
 - reconduction des appels à projets régionaux,
- gouvernance, animation, ingénierie territoriale : financement des chargés de mission chargés de l'animation des SAGE (schémas d'aménagement et de gestion de l'eau) et contrats de rivière (EPTB, syndicats locaux), études, communication associée.

Lorsque ces actions seront localisées dans le corridor de la vallée de la Saône, elles auront vocation à être soutenues au titre du Plan Rhône.

6. Projets territoriaux de développement durable

Les territoires sont les mieux à même de jouer un rôle de rassembleur et de mobilisation locale des acteurs, pour construire des actions adaptées, s'engager dans la conception et la mise en œuvre de Plans Air Climat Energie Territoriaux (PCAET de deuxième génération).

L'enjeu, pour les années à venir, sera de poursuivre la mobilisation des territoires sur ces sujets et de passer à la mise en œuvre des PCAET. La transition énergétique s'adossera à un travail de proximité sur les territoires, pour mobiliser les ressources locales d'énergies renouvelables (EnR), réduire les besoins énergétiques en agissant notamment sur les mobilités et les comportements et permettre la rénovation thermique massive performante des bâtiments avec des actions d'accompagnement au plus près des publics-cibles. En outre, les enjeux nécessitent des approches transversales mobilisant des acteurs d'horizons divers (agriculteurs, entreprises, habitants,...).

Le CPER apportera ici un soutien en ingénierie, avec les projets suivants :

- Observatoire OPTeER sur la consommation d'énergie et la production d'énergies renouvelables et les gaz à effet de serre
- Animation du réseau des chargés de mission PCAET / TEPOS (territoires à énergie positive) pour :
 - mettre en œuvre, à l'échelle régionale, les plans d'action des PCAET
 - capitaliser, partager et diffuser les bonnes pratiques,
 - se doter d'outils communs permettant une bonne lisibilité des programmes et des résultats obtenus (évaluation, ...),
- Animation territoriale (chargés de mission de type PCAET),
- Communication, suivi et évaluation associées à la conception et la mise en œuvre des plans d'action des PCAET,

- Études et/ou opérations exemplaires concourant à la mise en œuvre des plans d'action PCAET (bâtiment, ENR, urbanisme, mobilité),
- Élaboration et mise en œuvre des territoires à énergie positive (TEPOS) ou d'autres démarches territoriales, transversales ou thématiques (économie circulaire ou mobilité notamment), ou d'autres programmes d'amélioration de l'efficacité des organisations dans ces domaines (appel à projets régional Cit'ergie, Agenda 21, autres appels à projets nationaux...),
- Études prospectives de définition ou d'évaluation dans les domaines suivants : potentiel énergies renouvelables, organisation territoriale (y compris transports, économie circulaire, urbanisme) et qualité de l'air, diagnostic Clim'Agri,
- Études de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique,
- Études portant sur les comportements et pratiques éco-consommateurs, les approches techniques, économiques et sociales en faveur de la prévention, de l'éco-production, des flux, des coûts...

7. Éducation à l'environnement et au développement durable

La prise en compte du développement durable en Franche-Comté est conditionnée à l'appropriation des enjeux environnementaux par le grand public et en amont des processus décisionnels.

À ce titre, les démarches participatives et d'animation à l'échelle régionale et des territoires pourront être soutenues.

Pour favoriser de telles initiatives destinées à être ensuite relayées par les différents acteurs, les programmes d'action de la plate-forme régionale d'éducation à l'environnement et au développement durable ainsi que ceux du plateau "débat public" de la Maison de l'environnement de Franche-Comté seront aidés.

8. Éco-conditionnalité

Pour l'efficacité énergétique :

- le porteur de projet devra recourir à des professionnels (en études et en travaux) reconnus pouvant justifier des formations et qualifications adéquates,
- pour les bâtiments existants, le porteur de projet devra faire réaliser un audit énergétique par un cabinet extérieur selon le cahier des charges de l'ADEME.

Pour les énergies renouvelables :

- les projets de biomasse subventionnés en priorité privilégieront un approvisionnement local (Franche-Comté et régions voisines),
- l'animation de la filière méthanisation visera à éviter les cultures énergétiques,

Pour l'économie circulaire et l'économie de ressources :

- la démarche devra s'inscrire dans une réflexion intégrée de long terme (stratégie régionale, PCET, cit'ergie, agenda 21, prévention des déchets...),
- afin d'éviter les effets induits de l'urbanisation en extension urbaine, il sera donné priorité aux projets au sein de zones d'activités pré-existantes, ou sur des terrains en renouvellement urbain (friches industrielles, dents creuses),

- les projets subventionnés devront être préférentiellement situés dans des secteurs bénéficiant d'une desserte multimodale.

Pour la politique de l'eau :

- les projets devront s'inscrire dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE...).

Projets territoriaux de développement durable :

- la démarche devra s'inscrire dans une réflexion intégrée de long terme (stratégie régionale, PCET, cit'ergie, agenda 21, prévention des déchets...).

9. Évaluation

Les indicateurs suivants permettront de suivre et d'évaluer ce volet du CPER :

Pour l'efficacité énergétique :

- Niveaux de performance énergétique moyen des logements et bâtiments publics subventionnés

Pour la politique de l'eau :

Le CPER reprend les stratégies du SDAGE et contribue à l'atteinte de ses objectifs, notamment ceux du programme de mesures (PDM) qui est décliné par bassin. Il est donc pertinent, pour le suivi du CPER, d'apprécier le niveau de cette contribution au PDM.

- l'indicateur correspondant est ainsi le ratio (en %) entre le total des engagements (en €) de l'Agence et de la Région sur des opérations concourant au PDM sur le total des engagements (en €) de l'Agence et de la Région sur la politique de l'eau,
- valeur cible : 75 % (nota : il ne s'agit pas de faire évoluer cet indicateur et sa valeur cible vers un critère de sélection ou d'éligibilité. Cet indicateur renvoie vers les contractualisations de l'Agence de l'eau et leurs objectifs à faire émerger des projets "PDM").

10. Tableau financier

CPER 2015-2020 Franche-Comté	Montant des projets identifiés à la signature du CPER	Crédits contractualisés 2015-2020 entre l'État et la Région				Crédits valorisés					Montant restant à financer
		Total	État		Région	État		Région	Autres partenaires	Fonds européens régionaux	
			Montant	BOP Agences		Crédits nationaux	Crédits déconcentrés				
Transition écologique et énergétique											
Montée en compétences dont pole énergie		2 630 000	1 400 000	ADEME	1 230 000						
Information Conseil EIE CEP		5 920 000	2 500 000	ADEME	3 420 000						
Plateformes de rénovation dont Effilogis et plan bâtiment durable		31 906 000	4 380 000	ADEME	27 526 000						
Étude amélioration énergétique du bâti ancien (estimée à 400 000 €)		200 000	200 000	BOP 175							
sous-total Efficacité énergétique bâtiments		40 656 000	8 480 000		32 176 000						
Fonds Chaleur et bois énergie		5 800 000	3 900 000	ADEME	1 900 000						
Aides à la décision		570 000	270 000	ADEME	300 000						
Méthanisation		3 900 000	2 400 000	ADEME	1 500 000						
sous-total Énergies renouvelables		10 270 000	6 570 000		3 700 000						
Économies de ressources (énergie déchets) dans le secteur économique -procédés industriels		4 410 000	1 860 000	ADEME	2 550 000						
Économie circulaire, éco-conception et nouvelles filières		2 190 000	1 440 000	ADEME	750 000						
sous-total Économie circulaire et économie des ressources		6 600 000	3 300 000		3 300 000						
Prévention des inondations		3 260 000	3 260 000	BOP 181							
sous-total Prévention des risques		3 260 000	3 260 000								
Biodiversité		8 940 000	4 840 000	BOP 113	4 100 000						
Eau		23 200 000	20 400 000	Agence de l'eau	2 800 000						
sous-total Biodiversité et préservation des ressources		32 140 000	25 240 000		6 900 000						
soutien aux projets, études, animation		5 550 000	2 550 000	ADEME	3 000 000						
sous-total Projets territoriaux de développement durable		5 550 000	2 550 000		3 000 000						
soutien aux démarches participatives, à la plateforme régionale d'éducation et au plateau "débat public" de la Maison de l'environnement		576 000	126 000	BOP 217	450 000						
sous-total Education à l'environnement et au développement durable		576 000	126 000		450 000						
TOTAL Volet Transition écologique et énergétique		99 052 000	49 526 000		49 526 000						

► Numérique

1. Constat et enjeux

Le numérique est un grand enjeu de développement régional. Il bouleverse de larges pans de l'organisation de la société et porte en lui un potentiel de progrès considérable. Pour faire face à ces défis, la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN) actualisée en 2014 a permis de formuler une vision stratégique de l'avenir du numérique en Franche-Comté. L'engagement de la Franche-Comté à se doter des infrastructures nécessaires à l'inscription du territoire dans le mouvement mondial de mise en réseau à très haut débit et à se mobiliser dans le domaine clé des usages du numérique est affirmé dans la SCoRAN. Ces ambitions régionales appellent un nécessaire effort collectif pour la mise en œuvre de ce mouvement.

Couverture très haut débit

La couverture « très haut débit » est un des grands enjeux actuels d'aménagement du territoire. Elle est déterminante dans l'affirmation d'un modèle de développement alternatif durable de la Franche-Comté, la région ayant un profil d'urbanisation qui a limité les intentions d'investissement des opérateurs privés à une couverture de 43 % de sa population.

Face à cet enjeu, les acteurs publics de la région ont élaboré des stratégies d'aménagement numérique (SCoRAN et SDTAN) articulant les projets publics à ceux des opérateurs privés pour atteindre des objectifs ambitieux en 2025. À cette date, la SCoRAN de Franche-Comté vise 80 à 90 % de prises fibre optique.

La mise en œuvre des schémas directeurs est en cours dans l'ensemble des départements francs-comtois :

- la première phase du déploiement du réseau du Doubs a obtenu un accord de principe de l'État pour un financement maximal de 16,45 M€ et du Conseil régional pour 8,3 M€. Cette phase, d'un coût total de 45 M€ doit permettre le raccordement de 36 000 habitations à la fibre optique d'ici 2018. La seconde et dernière phase fera l'objet d'un dépôt de dossier dès l'année 2015 et permettra d'achever la couverture des 40 % de foyers relevant de l'intervention publique ;
- le réseau de la Haute-Saône a obtenu un accord de principe de l'État pour un financement maximal de 25,78 M€ et du Conseil régional pour 11 M€ pour un budget total de 102 M€. Il doit apporter le très haut débit (>30Mbit/s) à toute la population départementale en complément du privé d'ici 2020 ;
- la première phase du déploiement du projet du Jura (montant estimatif État 14 à 22 M€) est en cours d'instruction et vise le déploiement de 61 000 prises THD d'ici 5 ans pour un coût de 66 M€ ;
- le projet du Territoire de Belfort ou de l'Aire urbaine sera instruit dès réception (montant estimatif de crédits d'État 2,5 à 10 M€ sous réserve de respect des règles de l'appel à projets PIA).

Zones blanches de téléphonie mobile

La SCoRAN relève que la couverture en téléphonie mobile reste encore incomplète dans quelques territoires de la région. En complément de l'engagement des opérateurs dont la nécessité et l'urgence doivent être réaffirmées, il convient d'accompagner le mouvement de résorption des difficultés résiduelles que peuvent soutenir les collectivités des zones concernées.

Développement des usages, services et contenus numériques

Si le déploiement des réseaux très haut débit fixes et mobiles est un facteur-clé de l'attractivité et du développement social et économique des territoires, il doit s'accompagner du développement des usages, services et contenus numériques qui sont les vrais pourvoyeurs de progrès.

La SCoRAN constitue la principale référence pour l'élaboration du volet numérique du CPER qui se concentre sur quelques thématiques clés.

• Développement économique :

La Franche-Comté dispose de plusieurs opérateurs qui œuvrent depuis de nombreuses années dans ce domaine. Le développement de l'économie numérique était le principal objectif ciblé dans la période contractuelle précédente. L'importance stratégique d'une bonne appropriation du numérique par les entreprises, notamment pour l'avenir industriel de la Franche-Comté, conduit à souhaiter maintenir cet effort de long terme. Cette action portant sur la demande en matière de services numériques est à compléter par une intervention sur l'offre, en confortant les prestataires numériques régionaux. La mobilisation contractuelle, complémentaire aux autres soutiens financiers, doit permettre de mieux articuler les interventions à la stratégie économique régionale.

• E-santé :

Il convient d'approfondir la dynamique naissante dans ce domaine pour garantir qualité, sécurité et proximité de l'offre de santé sur tout le territoire, en s'appuyant sur les potentiels régionaux (Temis santé, entreprises, recherche et développement autour des capteurs, tissu de maisons de santé...) et en confortant une logique partenariale qui s'affirme depuis deux ans.

L'engagement des acteurs doit viser la mise en œuvre de la feuille de route régionale en matière d'e-santé sur les deux sujets clés du maintien à domicile et du suivi des maladies chroniques.

• E-éducation :

L'e-éducation est à la fois une condition d'intégration de la région dans la société de la connaissance et un domaine privilégié d'application des apports du numérique à la transformation du rapport à la connaissance par l'échange et l'individualisation.

L'écosystème du numérique éducatif est en train d'émerger autour d'initiatives porteuses d'un nombre croissant d'acteurs publics, mais aussi privés. L'effort important consenti par les collectivités, hors contractualisation, pour doter les établissements scolaires d'équipements numériques adaptés et de connexions à Internet performantes est à souligner.

L'enjeu du CPER est de répondre au besoin de cet écosystème d'être structuré et piloté de manière partenariale avec le souci de l'intérêt général et de l'efficacité.

• Numérique au service de la culture :

La création et la médiation culturelle d'une part et, d'autre part, la valorisation et l'accessibilité aux sites et aux contenus du patrimoine culturel sont des axes importants de développement de l'usage du numérique dans le champ culturel. Le Nord de la Franche-Comté est reconnu pour sa spécificité, appuyée par les acteurs publics depuis plus de trente ans, dans l'audiovisuel puis le numérique autour d'ARS Numerica et de l'Espace Gantner. Les institutions culturelles franc-comtoises mènent depuis de nombreuses années des campagnes de numérisation de leur fonds : manuscrits, livres, documents d'archives, estampes, photographies, affiches, enregistrements sonores... Le développement de nouveaux outils de médiation et d'usages utilisant les nouvelles technologies permettant de valoriser et attirer de nouveaux publics pourrait être ciblé, dans le cadre de la contractualisation, sur les musées et sites patrimoniaux.

• Qualité de l'action publique et relation usagers – administration :

Le numérique est au cœur d'un changement profond de l'organisation voire de la nature de l'action publique. Il permet de l'accélérer, de l'enrichir et de l'ouvrir à de multiples apports dont celui des usagers. Il peut être un outil de simplification, de personnalisation et de proximité du service public, y compris, en direction des entreprises.

- Le GIP e-Bourgogne, premier GIP français consacré à l'administration électronique a su apporter une réponse intégrée, qui couvre de manière pérenne, large et ambitieuse, cet enjeu identifié dans l'actualisation de la SCoRAN de Franche-Comté. L'extension des services d'e-Bourgogne aux acteurs francs-comtois sera étudiée.

- L'information géolocalisée a, avec la donnée publique ouverte, un rôle central pour aménager, gérer et administrer un territoire. Ses usages sont en pleine progression et impliquent un besoin croissant de mutualisation des données et de partage des pratiques. Les travaux des acteurs régionaux ont diagnostiqué le besoin collectif d'une infrastructure de données géographiques pour répondre à ces enjeux. La même analyse a conduit les territoires bourguignons à se doter d'un tel outil : GéoBourgogne.

Dans la perspective du rapprochement des deux régions, l'extension de GéoBourgogne au territoire franc-comtois apparaît comme un des enjeux de la contractualisation, avec le renforcement de ses actions auprès de nouveaux acteurs, en particulier les collectivités de petite taille et les citoyens de Franche-Comté et pour une vision à l'échelle de ce nouveau territoire.

2. Les objectifs et actions du contrat de plan 2015-2020

Organiser la couverture numérique du territoire

Les crédits du plan d'investissement d'avenir apportés par l'État aux réseaux d'initiative publique (RIP) sont nationaux et ne figurent donc pas dans la maquette financière du contrat de plan.

Il convient cependant d'indiquer dans ce document de planification régionale, la nécessité de poursuivre et d'amplifier les efforts pour assurer la réussite économique des projets d'infrastructures. Celle-ci sera assurée par leur convergence et par la constitution d'ensembles suffisamment importants et unifiés pour que les opérateurs y proposent leurs services. Les acteurs régionaux en font une priorité et affirment vouloir une commercialisation et une exploitation de leur réseau à un échelon pluri-départemental. Le même objectif de réussite des RIP implique également de réaliser un suivi particulier du raccordement des lieux d'intérêt public en lien avec les acteurs principaux des domaines concernés (économie, notamment les zones d'activités, recherche, santé, éducation, services publics...).

Téléphonie mobile : résorber les zones blanches résiduelles

L'objectif est la résorption des zones blanches par une aide apportée aux maîtres d'ouvrage publics pour la construction de pylônes ou la création de points hauts, sous réserve d'une évolution du cadre juridique impliquant un engagement des opérateurs. Les projets pourront intégrer la possibilité d'une mobilisation de solutions hertziennes pour couvrir ponctuellement des besoins de couverture en très haut débit (exemple : 4G). La Région réservera ses financements en matière d'infrastructures, au déploiement de l'Internet Très Haut Débit.

Développement économique : prolonger et améliorer les efforts passés

En lien avec la stratégie RIS3 et les priorités du programme opérationnel FEDER-FSE, le contrat de plan accompagnera le développement des usages numériques dans les secteurs économiques et l'émergence d'une offre de services numériques de qualité et innovante.

E-santé : développer un atout régional en intégrant la dimension territoriale

On visera à développer les usages existants dans les domaines actuels (AVC, cancérologie, troubles cognitifs) pour d'autres pathologies, avec le souci de l'appropriation par les professionnels, et de la couverture exhaustive du territoire. Elle contribuera au parcours de santé et à sa cohérence pour permettre la coordination de l'offre de santé et le maintien à domicile le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles des personnes en perte d'autonomie.

E-éducation : construire la gouvernance de l'écosystème du numérique éducatif

Il est nécessaire que l'investissement croissant des collectivités s'inscrive dans une démarche de gouvernance stratégique et partenariale dans un domaine nouveau où les compétences et les outils doivent s'articuler mais aussi se forger ensemble. Le CPER représente une opportunité pour mettre en œuvre une telle gouvernance.

Qualité et proximité de l'action publique et des relations usagers-administrations

Deux projets émergent dans un esprit de concentration des moyens sur des outils qui s'inscrivent pleinement dans le mouvement de mutualisation des ressources et de rapprochement inter-régional.

- Développer une plate-forme d'e-administration au profit des territoires francs-comtois
On visera le développement des services entre administrations et avec les particuliers ou entreprises (service dématérialisé des marchés publics, outils collaboratifs, archivage électronique, transmission d'actes, circuit de délibération, bouquet de e-services citoyen, portail d'intermédiation et de services numériques aux entreprises...).
L'atteinte de cet objectif passera par l'étude des conditions d'extension à la Franche-Comté de la plate-forme e-Bourgogne.
- Développer « GéoBourgogne » au profit des territoires francs-comtois (« GéoBourgogne-Franche-Comté »)
Le premier objectif est l'élargissement du périmètre du dispositif à tous les acteurs publics de Franche-Comté dans le cadre du futur rapprochement des deux régions. Ceci impliquera une action concertée entre la Bourgogne et la Franche-Comté en particulier dans les domaines de la communication et de l'acquisition de données géographiques de référence.
Le deuxième objectif est d'étendre la plate-forme au plus grand nombre de collectivités territoriales, quelle que soit leur taille, dans un esprit d'égalité territoriale. « GéoBourgogne-Franche-Comté » devra assurer un appui aux politiques territoriales par l'accompagnement des acteurs et devenir une plate-forme de services en matière d'information géographique.
Le troisième objectif vise à faire de « GéoBourgogne-Franche-Comté » un moteur d'ouverture et de valorisation des données publiques en lien avec la société civile, le monde universitaire et les acteurs locaux.

En matière d'accessibilité aux services publics, le réseau franc-comtois de Points Visioservices, dont les premiers développements ont été financés par la précédente programmation demande aujourd'hui à être poursuivi en s'adaptant à l'implication des partenaires institutionnels et aux évolutions technologiques.

Culture

L'État apportera un appui aux projets de l'Espace Multimédia Gantner et d'ARS Numerica (MA scène nationale), comme lieux de création, de recherche, de résidence mais aussi comme lieux d'exposition, de médiation et d'ouverture aux publics.

La Région concentrera ses aides sur le développement d'outils de médiation et la création de services valorisant les usages, en ciblant les musées et sites patrimoniaux.

3. Éco-conditionnalité

Téléphonie mobile

La démarche de conception des projets devra intégrer une large concertation et prendre en compte, de façon approfondie, la sensibilité aux ondes électromagnétiques.

Il sera privilégié les projets prévoyant des chantiers propres et éco-responsables et, en cas d'alimentation électrique hors panneaux solaires, une coordination avec un enfouissement des réseaux aériens.

L'installation des antennes devra prendre en compte les contraintes environnementales, afin d'éviter tout impact négatif sur les milieux et les espèces naturelles.

Usages du numérique

La démarche d'étude des projets devra intégrer une réflexion sur le développement durable dont l'impact sur les déplacements, l'ergonomie des postes de travail et la dimension participative des usagers.

Il sera privilégié les projets intégrant une démarche de mutualisation locale.

4. Évaluation

Notamment en lien avec le programme opérationnel régional 2014-2020 FEDER-FSE, les indicateurs suivants permettront de suivre et d'évaluer ce volet du CPER, avec une déclinaison au niveau de chaque projet :

- téléphonie mobile : % de personnes en zone blanche, avec un objectif cible à 0 %,
- nombre de nouvelles collectivités (ou groupements) transmettant leurs actes par voie dématérialisée, avec un objectif cible commun avec le PO FEDER-FSE de 1000,
- nombre de nouveaux services numériques dans le domaine de la culture, avec un objectif cible commun avec le PO FEDER-FSE de 4.

Les indicateurs de résultat suivants du PO FEDER-FSE 2014-2020 seront également utilisés :

- part des élèves et des étudiants de l'académie utilisant un ENT,
- part des actes des collectivités télétransmis.

5. Tableau financier

CPER 2015-2020 Franche-Comté	Montant des projets identifiés à la signature du CPER	Crédits contractualisés 2015-2020 entre l'État et la Région				Crédits valorisés					Montant restant à financer	
		Total	État		Région	État		Région	Autres partenaires	Fonds européens régionaux		
			Montant	BOP Agences		Crédits nationaux	Crédits déconcentrés					
Numérique												
Aide à la construction de pylônes et de points hauts	480 000	240 000	240 000	BOP 112					CG 70 à définir		240 000	
sous-total Résorption des zones blanches résiduelles de téléphonie mobile	480 000	240 000	240 000								240 000	
soutien au développement des usages numériques dans les secteurs économiques et à l'émergence d'une offre de services numériques	900 000	600 000	300 000	BOP 112	300 000					X	300 000	
sous-total Économie du numérique	900 000	600 000	300 000		300 000						300 000	
soutien au développement des usages de l'e-santé	4 800 000						1 200 000	ARS	300 000	X	3 300 000	
sous-total e-santé	4 800 000						1 200 000		300 000		3 300 000	
gouvernance de l'éco système du numérique éducatif	150 000	50 000	50 000	BOP 112							100 000	
sous-total e éducation	150 000	50 000	50 000								100 000	
e-administration, dont extension à la Franche-Comté de la plateforme e Bourgogne	2 700 000	1 500 000	750 000	BOP 112	750 000					X	1 200 000	
Données géographiques : extension à la Franche-Comté de l'IDG Geo Bourgogne	1 800 000	1 000 000	500 000	BOP 112	500 000					X	800 000	
sous-total Qualité et proximité de l'action publique	4 500 000	2 500 000	1 250 000		1 250 000						2 000 000	
Espace Gantner	72 000	28 800	28 800	BOP 131							43 200	
MA Ars Numérica e-plan	100 000	24 860	24 860	BOP 131					30 000	collectivités	X	45 140
MA Ars Numérica mise à niveau équipement	250 000	62 150	62 150	BOP 131					75 000	collectivités	X	112 850
MA Orchestre V. Hugo FC Digital Truck	631 250	156 990	156 990	BOP 131					278 010	collectivités	X	196 250
Conception d'outils et services pour les musées et sites patrimoniaux	750 000	250 000			250 000					collectivités	X	500 000
sous-total Culture	1 803 250	522 800	272 800		250 000				383 010			897 440
Soutien aux infrastructures numériques très haut débit	210 000 000					74 230 000	PIA		53 500 000	82 270 000	collectivités	
sous-total Infrastructures numériques	210 000 000					74 230 000	PIA		53 500 000	82 270 000		
TOTAL volet numérique	222 633 250	3 912 800	2 112 800		1 800 000	74 230 000		1 200 000	53 800 000	82 653 010	X	6 837 440

► Innovation, filières d'avenir, usine du futur

1. Deux régions fortement industrielles, complémentaires avec un tissu économique composé essentiellement de PME

Les régions Franche-Comté et Bourgogne se caractérisent par une économie plus industrielle que la moyenne nationale tant sur le plan de la création de valeur ajoutée (respectivement 17 et 18 %) que de la part des emplois salariés (25 % et 29 % des effectifs). Ces économies connaissent toutes deux une vocation industrielle historique et sont composées de quelques grands groupes et d'un tissu dense de PME avec une prédominance de la sous-traitance. L'activité industrielle repose sur des secteurs phares : l'automobile, l'industrie mécanique-métallurgie-biens d'équipement, l'énergie, les microtechniques, l'industrie agro-alimentaire et la plasturgie.

Les deux régions partagent ainsi l'objectif de consolidation de leurs atouts industriels au travers de la promotion de l'internationalisation de l'innovation, de la transition énergétique et numérique s'appuyant en particulier sur la dynamique des groupements et réseaux d'entreprises dont les pôles de compétitivité, grappes et clusters.

À ce titre, le pôle de l'industrie Nucléaire bourguignon vient compléter la présence de quatre pôles de compétitivité en Franche-Comté parmi lesquels trois sont trans-régionaux : Véhicule du futur avec l'Alsace, Plastipolis avec Rhône-Alpes et Vitagora commun avec la Bourgogne ainsi qu'un pôle régional : Microtechniques.

Tout en affirmant le caractère stratégique du repositionnement des activités industrielles traditionnelles et prépondérantes sur les marchés offrant les potentialités de croissance les plus importantes, les deux régions ont vu se développer ces dernières années des groupements d'entreprises positionnés sur des marchés d'avenir : systèmes intelligents, capteurs, optique/photonique, microfabrication, traitement de surface, matériaux, nouvelles technologies de l'énergie dont hydrogène, nouvelles technologies agro-alimentaires, santé pour la Franche-Comté et éolien, agrocomposite, véhicule décarboné, maintenance ferroviaire ou encore, en émergence : imagerie, cobotique, santé...

Cette dynamique à l'échelle des deux régions est relayée et favorisée par les deux collectivités bourguignonne et franc-comtoise au travers du soutien global à l'innovation et spécifiquement par la promotion du rapprochement entre laboratoires de recherche et entreprises.

La complémentarité entre les écosystèmes d'innovation pourra s'appuyer sur le renforcement des coopérations existantes dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche (rapprochement des pôles universitaires et de santé : CHUs, Pôle de Gériatrie, POLYTECHNICUM, PRES, SATT ...) qui trouveront à se consolider, avec la création de la Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE). Les régions se mettent ainsi en situation de répondre à l'appel à projets du Programme des Investissements d'Avenir pour une Initiative d'excellence (ISITE). Elle pourra alors constituer un ensemble universitaire de référence au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Par ailleurs, chacune des deux régions met également en avant un certain nombre de secteurs d'activités sur lesquels des échanges et politiques communes doivent être envisagées. On peut citer le tourisme, l'ESS, l'artisanat, les services spécialisés, dont ceux à la personne.

Le regroupement des deux régions permettra au territoire bourguignon de s'associer aux partenariats entre la Franche-Comté et la Suisse, et ainsi de bénéficier, pour ses secteurs de pointe, de l'ouverture vers la Suisse.

Plus largement, les acteurs de l'international, qui collaborent déjà ponctuellement auraient tout intérêt à amplifier des stratégies communes et mutualiser leurs moyens.

2. Une stratégie commune qui repose sur une consolidation de l'innovation, le développement des filières d'avenir et la déclinaison du programme « nouvelle France industrielle »

En plus des filières traditionnelles qui ont donné aux 2 régions des compétences fondamentales, des spécialités ont émergé et se sont structurées récemment. Parmi les 34 plans de reconquête industrielle retenus par l'État, la convergence des savoirs et des techniques ont mené les 2 régions à s'investir dans 4 thématiques communes : alimentation durable, dispositifs médicaux, industrie du bois, usine du futur. Cette stratégie se conjugue avec la démarche RIS3 (Research and Innovation Smart Specialization Strategy) prônée par l'Union européenne et qui a conduit la Franche-Comté à retenir 7 domaines de spécialisation et la Bourgogne 5 domaines. Parmi eux, quatre thématiques sont similaires :

- produits alimentaires,
- microsystèmes et procédés avancés,
- santé,
- mobilité et transport.

En Bourgogne, s'ajoute le thème de « l'écoconception, l'écoconstruction, les matériaux biosourcés » alors que la Franche-Comté a aussi retenu ceux des « systèmes énergétiques », de « l'usage des TIC » et « des microtechniques et marchés de luxe ».

Très concrètement en Franche-Comté, la sélection de projets d'envergure répondant au cahier des charges (taille critique, effet diffusant) fera l'objet d'appels à manifestation d'intérêt adressés à toutes les entreprises de la région.

La Bourgogne appuiera les projets collectifs avec une priorité portée sur les axes de différenciation issus de la RIS3 et des plans industriels nationaux. L'organisation pour l'émergence, la conduite et le suivi des projets sont en réflexion, en particulier avec la création très prochaine d'une agence régionale de développement et d'innovation. Avec cette création, une méthodologie d'émergence et de détection des projets devrait être proposée.

En Bourgogne, comme en Franche-Comté, les actions plus transversales continueront à soutenir l'écosystème économique régional, notamment l'animation des filières (Pôle de compétitivité, grappes, clusters, international, entrepreneuriat...).

L'enjeu pour les deux régions consiste à densifier et massifier leurs compétences, en faire émerger de nouvelles dans des secteurs porteurs de croissance et à diffuser l'innovation dans toutes ses formes et l'esprit entrepreneurial pour améliorer les capacités des acteurs économiques, leur permettre de s'inscrire dans des marchés en croissance et des technologies compétitives.

La concordance entre les priorités nationales et les points d'excellence régionaux doit conduire les industriels de la région à répondre aux appels à projets (PIA, FUI, RIS3...). La plus grande attention sera apportée à l'émergence et au soutien de ces projets tant vis-à-vis des entreprises que des laboratoires associés.

La consolidation de la compétitivité régionale doit passer par des plans d'action, reposant sur l'animation des filières, l'augmentation des compétences et la mobilité des personnes, ainsi que l'encouragement à l'entrepreneuriat.

Dans le cadre du plan industriel usine du futur, dans les 2 régions, des plans d'action seront conduits en lien avec les ambitions du programme Usine du Futur. Ils sont fondés sur des diagnostics personnalisés conduisant le cas échéant à des accompagnements dans le cadre des dispositifs nationaux mis en place, notamment au niveau de BPI France.

En Franche-Comté, d'ores et déjà des actions collectives sont engagées, portées par le CETIM et par le pôle Véhicule du futur autour de la performance industrielle.

Le plan industriel Usine du futur sera déployé dans les 2 régions, en direction d'autres filières ou sur d'autres thèmes: numérique, santé, agro-alimentaire,...

3. Une gouvernance adaptée aux enjeux dans les deux régions:

Pour la stratégie de développement économique et/ou la spécialisation intelligente dont la déclinaison du programme national « nouvelle France industrielle » :

- des comités destinés à assurer le suivi régulier des actions en cours et la réflexion sur l'opportunité d'actions nouvelles proposées;
- des comités de pilotage stratégique, associant aux côtés des institutionnels, les acteurs de l'économie et de l'innovation (entreprises, laboratoires, groupements, pôles de compétitivité) et des spécialistes industriels et/ou académiques;
- un Comité régional d'orientation (CRO) de BPI France, présidé par le président du Conseil régional (nouvelle France industrielle).

Pour le Programme d'investissement d'avenir (PIA):

- un comité régional de suivi des Investissements d'Avenir (CRESIA).

4. Tableau financier

CPER 2015-2020 Franche-Comté	Montant des projets identifiés à la signature du CPER	Crédits contractualisés 2015-2020 entre l'État et la Région				Crédits valorisés					Montant restant à financer
		Total	État		Région	État		Région	Autres partenaires	Fonds européens régionaux	
			Montant	BOP Agences		Crédits nationaux	Crédits déconcentrés				
Innovation, filière d'avenir et usine du futur											
Intervention de BPI France en Franche-Comté	18 000 000					18 000 000	PIA				
TOTAL Innovation, filières d'avenir et usine du futur	18 000 000					18 000 000					

► Emploi

1. Constat et enjeux

La structure de l'emploi en Franche-Comté est marquée par le caractère industriel de la région (la première en termes d'emplois, la seconde en valeur ajoutée en France). L'automobile y occupe une place de choix ainsi que le secteur de l'énergie électrique ou encore le transport ferroviaire.

Au-delà de ces secteurs dominés par quelques grands groupes, d'autres domaines industriels impriment de manière historique leur marque sur l'économie régionale comme l'horlogerie, la lunetterie, le jouet, la plasturgie, l'ameublement, le traitement de surface ou encore l'industrie agroalimentaire, ces spécialisations étant parfois fortement associées à un territoire.

La spécialisation industrielle de la région n'explique qu'une partie du fait que les destructions d'emploi ont été plus importantes qu'au niveau national (-5,5 % contre -1,5 %) entre 2008 et 2013.

Le secteur tertiaire est quant à lui moins développé, peu diversifié et peu structuré. Il est par ailleurs plus fragile ; ce secteur a ainsi détruit des emplois pendant la crise alors qu'il en créait au niveau national. Cette situation s'explique notamment par la moindre présence en Franche-Comté des activités tertiaires à forte valeur ajoutée. L'économie présentielle est d'ailleurs moins développée qu'au niveau national (64,4 % contre 67,1 % des emplois). Des métropoles voisines (Dijon, Mulhouse, Lyon, Suisse) captent des parts du marché franc-comtois dans le tertiaire.

Les jeunes francs-comtois quittent plus souvent le système scolaire avant 18 ans qu'au niveau national, ce qui se traduit par un niveau de formation un peu plus faible de la main-d'œuvre franc-comtoise que la moyenne nationale.

Le marché du travail régional est soumis par ailleurs à l'influence croissante de la Suisse puisque 10 % des salariés franc-comtois y exercent leur activité professionnelle. Leur nombre a doublé en 10 ans pour atteindre 30 000. Leur pouvoir d'achat est très au-dessus de la moyenne.

Enfin, toujours en liaison avec l'importance du secteur industriel, l'emploi régional est caractérisé par une part importante de travailleurs intérimaires. Le taux de recours à cette forme d'emploi est le plus élevé de France.

Toutefois, depuis mi-2013, le chômage a tendance à progresser moins rapidement en Franche-Comté que dans le reste du pays, ce qui prouve que sa spécialisation industrielle peut représenter de nouveau un atout avec la reprise de marchés à l'export. Une des clés de réussite porte sur le maintien et le développement des compétences des salariés et des demandeurs d'emplois. La profonde mutation du tissu industriel qui a pu être observée ces dernières années, la progression de nouveaux modes de production et l'émergence rapide de nouveaux secteurs imposent de renforcer la sécurisation des parcours professionnels en vue de permettre aux salariés, y compris intérimaires ou en CDD, de mieux aborder les transitions professionnelles, d'accompagner plus facilement les mutations de leur secteur, et de bénéficier d'un travail plus enrichissant et reconnu. L'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi vers une insertion durable dans le monde du travail, à travers des parcours permet de consolider les acquis en termes de professionnalisation.

Face à cette mutation de l'emploi industriel des filières mondialisées et à la recherche de la diversification de l'activité de la Franche-Comté, l'enjeu de la coordination des acteurs, le partage d'une vision régionale et le soutien à des outils communs ont été prioritaires.

Les actions conduites en partenariat entre Pôle Emploi et les collectivités participent à cette dynamique.

2. Le soutien aux structures partenariales

Dans une économie où les mutations s'accélèrent et où les carrières sont de plus en plus segmentées, notre capacité collective à adapter les compétences des salariés et des demandeurs d'emplois aux besoins des entreprises et à faciliter les transitions professionnelles devient un facteur décisif de compétitivité et de développement de l'emploi (cf. conférence sociale 2014).

2.1 Prospective et anticipation en matière d'emploi et de formation professionnelle (EFIGIP)

Les CARIF/OREF contribuent à construire une vision partagée indispensable de la situation socio-économique de la région. Il s'agit dans le CPER de consolider une mission d'observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF) et de centre de ressources de l'information sur la formation et l'emploi (CARIF) qui devra permettre de nourrir la réflexion stratégique des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle par filière d'activité et par territoire.

Il s'agira pour l'observatoire régional de construire notamment une offre de service adaptée aux besoins des partenaires, de travailler en réseau avec les autres observatoires existants sur le territoire, d'aider à l'identification des secteurs et territoires nécessitant un accompagnement renforcé pour permettre à l'État, à la Région et aux partenaires de déployer les outils d'intervention en conséquence.

Dans ce cadre, les axes d'intervention à privilégier pourraient être :

- Améliorer l'information sur l'offre de formation permettant un accès facilité à la formation des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés et permettre une meilleure réactivité de l'offre de formation ;
- Anticiper les mutations économiques et proposer des diagnostics de territoires, de filières et secteurs professionnels, analyser les secteurs en fortes mutations, développer des outils de veille, d'observation et prospective (des métiers, besoins de main-d'œuvre et tensions sur le marché du travail, analyse des parcours jeunes et seniors...), pour permettre d'accroître la sécurisation des parcours professionnels et la construction de parcours professionnels des salariés, des salariés licenciés, des demandeurs d'emploi, des jeunes en parcours d'insertion professionnelle ;
- Accompagner la réforme du service public de l'orientation : analyse thématique ciblée sur un territoire, appui sur les sujets CEP, CPF, SPRo, secrétariat du CREFOP,...

2.2 Accompagnement des mutations (FACT)

Il s'agit de soutenir l'ARACT de Franche-Comté Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail (FACT), dans son rôle d'appui à la concertation sociale sur l'anticipation et l'accompagnement des mutations sociales, l'adaptation des entreprises aux mutations du travail, aux changements techniques et organisationnels, à l'emploi et aux compétences des territoires.

Dans le cadre, il s'agit notamment de privilégier l'expérimentation et la diffusion de méthodes innovantes visant à améliorer l'efficacité des organisations du travail, la qualité de vie au travail, la responsabilité sociétale des entreprises.

Dans ce contexte, les axes prioritaires d'intervention seront :

- Développer le capital humain dans les entreprises et sur les territoires ;
- Promouvoir l'innovation sociale et la qualité de vie au travail en favorisant l'appropriation de l'amélioration des conditions de travail comme facteur de progrès et de compétitivité dans les PME et TPE ;
- Accompagner les mutations des organisations de travail et l'appui au changement, gestion des âges, pénibilité, égalité des chances ;
- Développer l'emploi et les compétences, visant à sécuriser les parcours professionnels des salariés en période de mutations, d'évolution des filières, de secteurs d'activité et améliorer la performance des entreprises et l'attractivité des territoires en développant et/ou renforçant des projets territoriaux cohérents...

3. La sécurisation des parcours professionnels

Une mobilisation précoce en Franche-Comté de l'État et du Conseil Régional a conduit à un premier accord innovant en 2009 pour sécuriser les parcours professionnels. Les acteurs régionaux du développement économique et le Service Public de l'emploi se sont mobilisés pour atténuer l'effet ressenti par les entreprises et leurs salariés et ont signé en mai 2009 un accord partenarial permettant de promouvoir la formation en temps de sous-activité dans les entreprises impactées.

Ce mode de coopération a conduit les partenaires sociaux et les pouvoirs publics à conclure un nouveau protocole d'expérimentation signé le 10 février 2011. Désormais, un acte III de la sécurisation des parcours professionnels est en chantier, avec le souhait d'expérimentations spécifiques. Outre la poursuite des protocoles antérieurs, il s'agit de conduire des expérimentations territorialisées qui répondraient aux problèmes de décroissance de l'emploi industriel.

Les différentes actions prescrites dans la démarche de sécurisation des parcours professionnels s'intègrent dans la politique de l'emploi promue par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (mise en place d'une gouvernance quadripartite des politiques de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle) et la rénovation du fonctionnement du service public de l'emploi dans les territoires. La loi conduit à définir des zones d'intervention prioritaires pour lesquelles un service public de l'emploi de proximité (SPE-P) est institué. Le SPE-P est le lieu privilégié de concertation des acteurs territoriaux pour la mise en place de projets locaux de développement de l'emploi et de réponses aux besoins de sécurisation des transitions professionnelles par la mobilisation des outils de politique de l'emploi et de formation professionnelle.

Les projets développés sur le terrain tiendront compte des accords particuliers qui auront pu être signés par les différents partenaires locaux, dont notamment ceux conclus entre les collectivités et Pôle Emploi.

Les premières analyses ont permis d'ores et déjà d'identifier la nécessité de mettre en place 4 SPEP :

- zone d'emploi Belfort-Montbéliard-Héricourt (Aire Urbaine) ;
- arrondissement de Saint-Claude (Haut-Jura) ;
- arrondissement de Besançon ;
- zone d'emploi de Luxeuil.

Les projets sur ces thématiques dans les prochaines années sont étroitement liés à l'animation et à la dynamique de réflexion de ces SPE-P (dont la liste prévisible aujourd'hui pourra évidemment évoluer). Les projets développés sur le terrain s'appuieront sur les accords particuliers signés par les différents partenaires locaux, notamment ceux conclus entre les collectivités et Pôle Emploi visant une simplification de l'articulation entre acteurs sociaux, de l'accès à l'emploi et de la formation.

4. La prise en compte des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le CPER doit contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes au travers d'actions transversales et spécifiques en particulier en ce qui concerne la promotion de la mixité dans les filières de formation et dans les métiers. L'objectif fixé par le gouvernement est de passer de 12 % de métiers mixtes à 30 % à l'horizon 2025.

Pour arriver à cet objectif, la problématique de l'égalité femmes/hommes doit être présente de façon transversale dans l'ensemble des dispositifs.

Les diagnostics de territoire, de filières et de secteurs professionnels devront inclure de façon précise les caractéristiques des publics et identifier les enjeux en matière de développement de la mixité.

Dans le soutien à la mise en place de la réforme du service public de l'orientation professionnelle, la professionnalisation des acteurs pourrait s'appuyer sur des bonnes pratiques en faveur de l'égalité et de la mixité. L'offre de formation en direction des réseaux chargés de l'accueil, de l'accompagnement des jeunes devrait mettre l'accent sur la lutte contre les stéréotypes dans les choix d'orientation et la représentation des métiers.

Concernant la sécurisation des parcours professionnels des personnes fragilisées et l'anticipation des mutations économiques, les outils de la politique de l'emploi en direction des demandeurs d'emploi sont également à mobiliser en direction des femmes éloignées de l'emploi ou salariées dans des emplois peu qualifiés. Les outils mis en place veilleront à intégrer un volet égalité professionnelle.

5. Éco-conditionnalité

Les programmes annuels d'EFIGIP et de FACT devront comporter des volets sur les thématiques suivantes : les métiers de "l'économie verte", les métiers de l'économie sociale et solidaire et / ou l'innovation sociale (notamment le décroisement et la diffusion de l'innovation sociale).

6. Évaluation

Parmi l'ensemble des outils nationaux et régionaux des politiques de l'emploi, le choix a été fait d'inscrire spécifiquement dans le CPER de Franche-Comté la sécurisation des parcours professionnels. L'impact de ce dispositif porte sur l'emploi des seniors. En ce sens, l'indicateur utilisé sera le taux de chômage des seniors par zone d'emploi.

7. Tableau financier

CPER 2015-2020 Franche-Comté	Montant des projets identifiés à la signature du CPER	Crédits contractualisés 2015-2020 entre l'État et la Région				Crédits valorisés					Montant restant à financer
		Total	État		Région	État		Région	Autres partenaires	Fonds européens régionaux	
			Montant	BOP Agences		Crédits nationaux	Crédits déconcentrés				
Emploi											
FACT FC	1 920 000	1 920 000	960 000	BOP 103	960 000						
EFIGIP	6 540 000	6 540 000	2 940 000	BOP 103	3 600 000						
Sécurisation des parcours	1 400 000	1 400 000	700 000	BOP 103	700 000						
TOTAL Volet Emploi	9 860 000	9 860 000	4 600 000		5 260 000						

► Volet territorial

1. Constat et enjeux

Le diagnostic territorial stratégique, conclu le 31 octobre 2012, a mis l'accent sur plusieurs enjeux qui trouvent un écho dans le volet territorial du CPER :

- le développement de la coopération entre les collectivités,
- des territoires ruraux en déprise et confrontés à des enjeux majeurs d'attractivité et de développement,
- des centralités de proximité qui connaissent une tendance à l'étalement urbain, à l'artificialisation des sols et à l'augmentation des distances domicile – travail,
- des territoires au nord et au nord-est de la Franche-Comté qui enregistrent des indicateurs de précarité plus élevé que la moyenne nationale,
- le besoin de stratégies intégrées pour les quartiers urbains les plus en difficultés.

Par ailleurs, la journée citoyenne du 1^{er} février 2014 a permis une large expression sur le volet territorial, dont le fil conducteur avait été le thème des inégalités :

- des inégalités qui concernent avant tout l'accès aux services publics en milieu rural mais également dans les bourgs et les petites villes,
- inégalités de type économique (chômage, écart de revenus),
- inégalités d'accès au logement en ville,
- inégalités urbaines entre centre-ville et quartiers périphériques (tels que Planoise à Besançon),
- la situation particulièrement dégradée du Nord de la Haute-Saône,
- inégalité des moyens financiers des collectivités rurales par rapport aux villes,
- proposition de réponses pour le désenclavement des campagnes : développement des services (même si il n'est pas possible de disposer partout des mêmes services), regroupement de certains services (exemple des maisons de santé), itinérance des services publics, systèmes de permanences régulières.

2. Composition du volet territorial

Le volet territorial du CPER est construit en deux "socles" :

- un premier "socle", basé sur les enveloppes déjà identifiées à la signature du CPER, notamment dans le mandat du Préfet, et comprenant :
 - une thématique "culture",
 - des actions en faveur des territoires,
- un second "socle" qui sera constitué, au fur et à mesure de leurs signatures, par des conventions et des contrats pour lesquels des crédits supplémentaires spécifiques seront mobilisés.

3. Les objectifs et actions du volet territorial du CPER 2015-2020

3.1- Culture

La contractualisation porte sur les opérations prioritaires suivantes :

- restauration des fortifications de :
 - Joux,
 - Belfort,
 - Besançon,
- Théâtre de Dole,
- La Fabrique à Dole : travaux de mise en conformité.

La Région interviendra au titre de sa politique en faveur du patrimoine d'intérêt régional (maximum de 20 % du coût HT des travaux).

Par ailleurs, l'opération du musée des maisons comtoises de Nancray est inscrite dans le CPIER du Massif du Jura.

Enfin le musée du sel de Salins les Bains pourrait faire l'objet d'une inscription au CPER lors de la clause de revoyure de 2016, sous réserve de disponibilité budgétaire.

3.2- Actions en faveur des territoires

L'Etat et la Région ont partagé un diagnostic et des enjeux pour le CPER 2015-2020.

Les modalités d'intervention de l'Etat et de la Région sont complémentaires, mais spécifiques à chacun des partenaires.

3.2.1- Pour la Région

Le cadre d'intervention en faveur des territoires pour la période 2015-2020 a été adopté le 27 juin 2014 et les fiches de procédures et le périmètre de contractualisation le 17 octobre 2014.

L'intervention de la Région en faveur des territoires s'appuie sur le SRADDT et les schémas régionaux notamment le SRCAE et la SRDE. Elle est articulée avec les programmes européens et intègre notamment les enjeux de la transition énergétique, la lutte contre l'étalement urbain, le maintien des bourgs-centres, le développement des services à la population et de l'économie présente.

La Région au titre du CPER soutiendra les projets suivants :

- Contractualisation avec les territoires (à l'échelle des pays / PETR ou SCOT) :
 - actions issues des PCET, équipements structurants de service : équipements culturels, équipements sportifs et de loisirs, équipements liés à l'enfance et la petite enfance, évolution des maisons de santé pluridisciplinaires en centre de ressources,
 - projets innovants créateurs d'activité,
 - aménagement urbains autour des secteurs d'intérêt régional (gares et lycées).

Les contrats territoriaux s'appuieront sur des stratégies globales de territoire, élaborées par les structures cosignataires. Ces stratégies mettront en avant les complémentarités entre les différentes politiques territoriales et les fonds européens.

Elles constitueront le socle sur lequel seront déclinés les projets structurants susceptibles de bénéficier d'un soutien financier (comme par exemple : le jardin des savoirs à Besançon ou le projet de réaménagement du site « PSA-Nord à Montbéliard »).

- Dispositif d'urbanisme durable :
 - Études préalables d'une opération d'aménagement durable,
 - Investissement sur les quartiers durables,
 - Investissements pour la requalification et la reconversion des espaces dégradés,
- Appels à projets thématiques,
- Appels à manifestation d'intérêt sur les bourgs-centres.

3.2.2- Pour l'État

3.2.2.1- Connaissance des territoires et accompagnement de leurs évolutions

Cette mesure vise notamment le soutien à :

- l'OSTAJ (observatoire statistique transfrontalier de l'arc jurassien),
- l'ingénierie liée à la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté,
- l'ingénierie liée à l'évolution de la carte intercommunale.

3.2.2.3- Accompagnement des pôles et projets de pôle métropolitain

Cette mesure vise à soutenir les projets d'intérêt métropolitain des trois pôles et projets de pôle (Centre Franche-Comté, Aire urbaine et Dijon – Besançon) hors ingénierie.

3.2.2.4- Soutien aux territoires fragiles

L'État (par les crédits du FNADT) interviendra prioritairement sur les territoires fragiles (tels qu'ils ressortent de la carte de synthèse, traduite des travaux de l'INSEE) en appui aux dispositifs de la politique territoriale du Conseil régional, dont notamment :

- l'amélioration de l'offre de services au public (maisons de santé, pôles éducatifs, maisons de service au public ou équivalent, dispositif spécifique pour les personnes fragiles, notamment isolées...),
- l'attractivité des territoires fragiles : accompagnement des actions de reconversion des espaces dégradés et de développement des modes doux de déplacement,
- l'ingénierie, notamment pour l'émergence de projets de revitalisation de centres bourgs.

Les territoires les plus fragiles (rouge et orange) seront priorisés :

- leurs projets bénéficieront d'un taux de financement plus important,
- le soutien à l'ingénierie sera réservé à ces territoires.

Par ailleurs l'État prendra en considération les centres bourgs qui n'ont pas été retenus à l'AMI national sur la revitalisation.

3.2.2.5- Soutien aux projets à rayonnement régional

Cette mesure vise à soutenir les projets à rayonnement régional, dont l'intérêt est particulièrement reconnu, comme, entre autres, le projet d'aménagement du site « PSA-Nord » à Montbéliard ou le projet « Terre de Louis Pasteur ».

Les projets seront appréciés selon les trois critères non cumulatifs suivants :

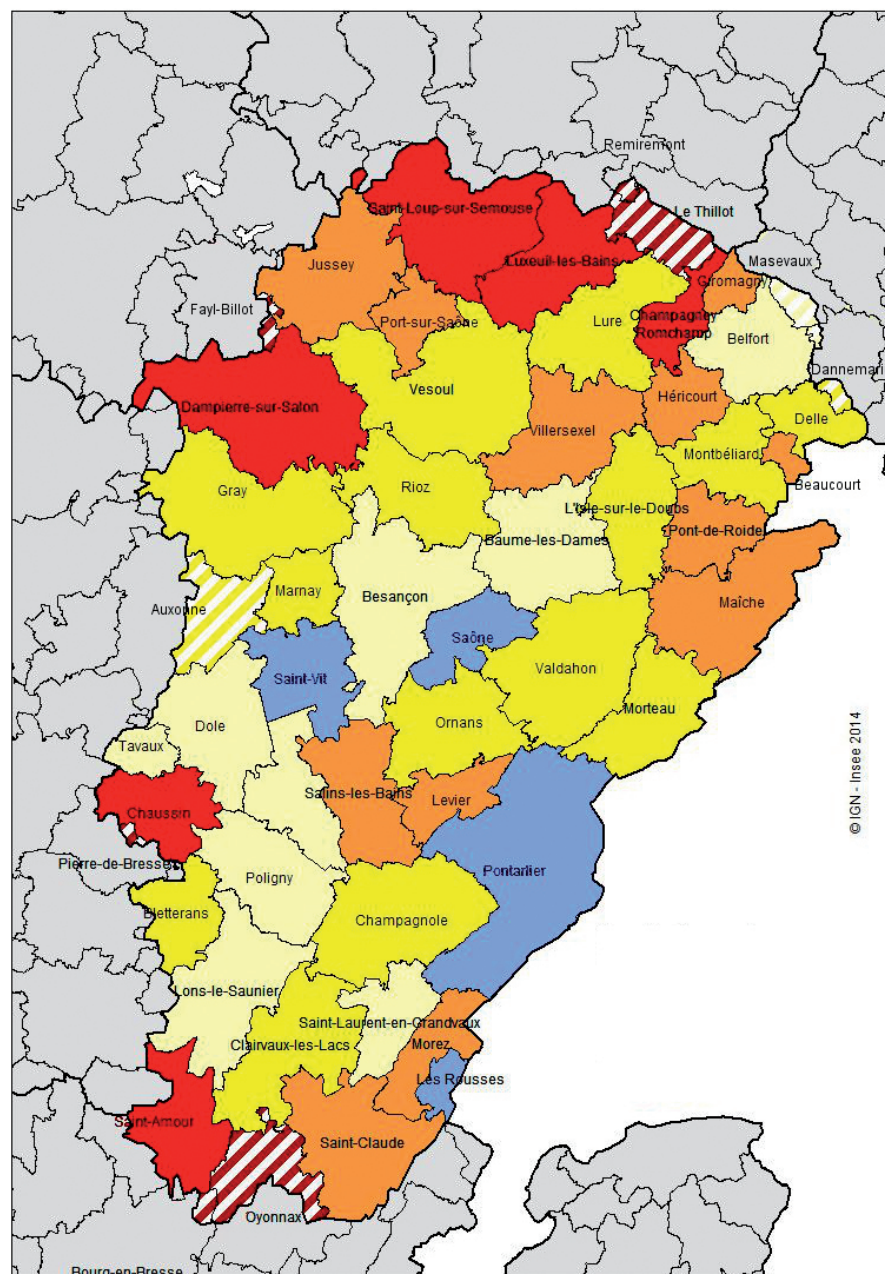
- création ou maintien de l'emploi,
- contribution à l'atteinte des objectifs des schémas régionaux (SRCAE, SRCE, SCoRAN, SRDE, SRADDT),
- contribution au développement culturel et / ou touristique.

3.2.2.6- Modalités de mise en œuvre pour les crédits de l'État

Les Préfectures de département sont chargées du repérage et de l'aide à l'émergence des dossiers, en lien avec les collectivités.

Après instruction technique, les dossiers sont présentés à un comité régional de programmation.

3.2.2.7- Carte des territoires fragiles



L'identification des territoires fragiles a été menée à l'échelle des bassins de vie.

La méthodologie retenue avec l'INSEE repose sur l'utilisation d'indicateurs "discriminants", c'est-à-dire dont les valeurs par bassins de vie donnent des classements différents. Ainsi les indicateurs sur la fragilité des individus sont tous convergents et ont été regroupés en une seule dimension "population". Par contre les indicateurs "accès aux services" donnent des classements différents selon le service concerné. De ce fait trois dimensions ont été retenues pour l'accès aux services : services de proximité et intermédiaire, médecins généralistes et dentistes. Deux autres dimensions discriminantes ont complété l'analyse : d'une part évolution de l'emploi et de la population et, d'autre part, le potentiel fiscal.

Pour chacune de ces 6 dimensions, les bassins de vie sont caractérisés par leur écart par rapport à la moyenne de l'ensemble des bassins de vie et sont classés en faible, moyen ou fort (fort indiquant une forte fragilité). La carte ci-jointe traduit en code couleur ce classement :

- rouge : le bassin de vie se situe en moyen ou fort sur au moins 4 dimensions,
- orange : le bassin de vie se situe en moyen ou fort sur 3 dimensions,
- jaune foncé : le bassin de vie se situe en moyen ou fort sur 2 dimensions,
- jaune clair : le bassin de vie se situe en moyen ou fort sur au moins une dimension,
- bleu : le bassin de vie n'est en fort ou moyen sur aucune dimension.

Les bassins de vie classés en orange et rouge représentent 21,4 % de la population.

Les communes des bassins de vie dont le centre est hors Franche-Comté sont classées comme le bassin de vie franc-comtois limitrophe le plus fragile. (zones hachurées de la carte)

4. Inscription dans le CPER de conventions à venir

Seront inscrits dans le CPER, au fur et à mesure de leur signature :

- les contrats de ville,
- les projets de Planoise à Besançon et Petite Hollande à Montbéliard, qui ont été retenus par le Conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014 au titre des quartiers d'intérêt national du NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024),
- les projets d'intérêt régional du NPNRU, pour lesquels l'État mobilise en Franche-Comté, via l'ANRU, un montant de 14 M€,
- les contrats de bourgs de Salins les Bains et de Giromagny, lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt national "centres-bourgs", et pour lesquels l'État a déjà mobilisé 639 k€ pour les besoins en ingénierie (chef de projet, études, association du public, communication du projet). Les autres interventions, notamment celle de l'État via l'Anah, seront inscrites dans le CPER à la signature des conventions correspondantes,
- le contrat de redynamisation du site de défense de Luxeuil-les-Bains,
- le soutien aux deux "territoires catalyseurs d'innovation" retenus : Smart City à Besançon et Eco Techn'hom dans le Territoire de Belfort.

Ces contrats et conventions bénéficieront de crédits supplémentaires spécifiques, notamment sur les politiques de droit commun de leurs signataires. Cette inscription dans le CPER répond à l'objectif d'assurer la cohérence et la visibilité de l'ensemble des interventions de l'État et de la Région, et, le cas échéant, des autres collectivités, au profit des territoires infrarégionaux.

Rappel des orientations en matière de politique de la ville

La stratégie partagée de l'État et de la Région en faveur de la politique de la ville repose sur trois piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

L'État mobilisera dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain les crédits d'intervention de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU). Dans le cadre des contrats de ville, l'État mobilisera les crédits spécifiques en faveur de la politique de la ville mais également ses moyens d'intervention de droit commun. L'État veillera pour la partie dont il est autorité de gestion à la bonne mobilisation et articulation du FSE avec le présent CPER.

La Région prévoit un accompagnement dans le cadre de ses politiques sectorielles (formation professionnelle, développement économique, éducation, mobilité, TIC, efficacité énergétique,...) et de ses politiques d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, la Région, en tant qu'autorité de gestion du FEDER, mettra en œuvre l'axe urbain du PO dont un volet est fléché sur les quartiers prioritaires : "Favoriser le développement des services pour les habitants et favoriser les opérations d'aménagement durable dans les quartiers prioritaires".

Soutien aux projets de renouvellement urbain

- projets d'intérêt national

Les sites ont été définis sur la base d'une analyse croisée des dysfonctionnements urbains par les services déconcentrés de l'État et les services de l'ANRU. Les sites retenus en Franche-Comté lors du conseil d'administration de l'ANRU du 15 décembre 2014 sont :

- Besançon « Planoise »,
- Montbéliard « La Petite Hollande ».

Les montants accordés à ces projets seront notifiés après examen des projets par le comité d'engagement de l'agence et, le cas échéant pour les dossiers bénéficiant d'un accompagnement supérieur à 5M€, du conseil d'administration de l'ANRU. Ces crédits seront alors valorisés dans le cadre du présent CPER.

- projets d'intérêt régional

Le conseil d'administration de l'ANRU du 15 décembre 2014 a décidé de consacrer une enveloppe de 14 M€ en faveur des futurs quartiers d'intérêt régional de Franche-Comté. Conformément aux dispositions de l'instruction ANRU – CGET du 27 janvier 2015, le Préfet de région identifie avec la Région les quartiers d'intérêt régional à soutenir, sur la base d'échanges préparatoires avec les Préfets de département, délégués territoriaux de l'ANRU, et avec les collectivités signataires des contrats de ville.

- La Région soutiendra à hauteur de 10 M€ les projets de renouvellement urbain.

Contrats de ville

Les différents contrats de ville francs-comtois seront intégrés au fur et à mesure de leur signature au sein du présent CPER. Les engagements financiers respectifs de l'État et de la Région seront intégrés au présent CPER dans ce cadre.

La conclusion des contrats de ville en Franche-Comté concernera les 12 EPCI disposant d'au moins un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) :

- Doubs :

- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- Pays de Montbéliard Agglomération,
- Communauté de communes du Larmont,

- Haute-Saône :

- Communauté de communes du Val de Gray,
- Communauté de communes du Pays d'Héricourt,
- Communauté de communes du Pays de Lure,
- Communauté de communes du Pays de Luxeuil,
- Communauté d'Agglomération de Vesoul,

- Jura :
 - Communauté d'agglomération du Grand Dole,
 - Espace Communautaire Lons-le-Saunier Agglomération,
 - Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude,
- Territoire-de-Belfort :
 - Communauté d'Agglomération Belfortaine.

5. La prise en compte des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes

Une récente étude du haut conseil à l'égalité montre que la situation des femmes s'est particulièrement dégradée dans les territoires de la politique de la ville et dans les territoires ruraux, que ce soit en matière d'emploi (retrait du marché du travail), d'accès aux droits et que la précarité des habitantes de ces territoires s'accroît.

Aussi, il appartiendra que les diagnostics territoriaux fassent apparaître les problématiques rencontrées par les femmes dans ces territoires (mobilité, structures d'accueil des jeunes enfants, accès aux soins...)

Concernant l'accès aux droits et l'accès à l'emploi et à la formation, les centres d'information sur les droits des femmes et des familles sont un relais efficace notamment en milieu rural. Leur action pourrait être confortée dans ces territoires.

6. Éco-conditionnalité

Les porteurs de projet devront intégrer, dès en amont de leur démarche, un objectif de développement durable, de façon concomitante et cohérente, visant les cinq finalités définies par le code de l'environnement (la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables).

Les projets devront prévoir, le cas échéant, des chantiers propres et éco responsables.

Les projets bâtimentaires devront faire appel, pour les études, à des prestataires disposant du label RGE (Reconnu garant de l'environnement) et, le cas échéant, atteindre un niveau de performance énergétique BBC.

Il sera privilégié les projets prenant en compte les objectifs du SRADDT, du SRCAE, du SRCE et concourant de façon concrète et mesurable à l'atteinte des objectifs de ces schémas et plans. Les projets, notamment ceux à rayonnement régional, devront promouvoir leur accessibilité par le biais des transports collectifs.

7. Évaluation

Les indicateurs suivants permettront de suivre et d'évaluer ce volet du CPER

- nombre d'emploi créés ou maintenus,
- population couverte par le service créé (pour les mesures de soutien aux services au public),
- pour le soutien aux territoires fragiles (État) : pourcentage de crédits de l'État consacrés sur les territoires les plus fragiles (cf carte : territoires en rouge et en orange).

8. Tableau financier

CPER 2015-2020 Franche-Comté	Montant des projets identifiés à la signature du CPER	Crédits contractualisés 2015-2020 entre l'État et la Région				Crédits valorisés					Montant restant à financer
		Total	État		Région	État		Région	Autres partenaires	Fonds européens régionaux	
			Montant	BOP Agences		Crédits nationaux	Crédits déconcentrés				
Volet territorial											
Politiques territoriales Région					22 000 000						
Connaissance et accompagnement des évolutions des territoires			1 000 000	BOP 112							
Accompagnement des pôles et des projets de pôles métropolitains			3 000 000	BOP 112							
Soutien aux territoires fragiles			12 000 000	BOP 112							
Soutien aux projets à rayonnement régional			6 000 000	BOP 112							
Total Égalité des territoires		44 000 000	22 000 000	BOP 112	22 000 000						
Théâtre de Dole (restauration "monument historique" et rénovation scénique)	8 200 000	2 322 000	1 240 000	BOP 131	1 082 000		2 700 000	BOP 175	à définir		3 178 000
Fabrique Dole	500 000	200 000	200 000	BOP 131					55 000	CG 39	245 000
Total Culture Territoires	8 700 000	2 522 000	1 440 000		1 082 000		2 700 000		55 000		3 423 000
Fortifications de Besançon	8 000 000	4 200 000	3 200 000	BOP 175	1 000 000						3 800 000
Fortifications de Belfort	2 500 000	1 500 000	1 000 000	BOP 175	500 000						1 000 000
Fortifications de Joux	4 000 000	2 400 000	1 600 000	BOP 175	800 000						1 600 000
Total Patrimoine	14 500 000	8 100 000	5 800 000		2 300 000						6 400 000
Contrats qui seront intégrés à leur signature dans le volet territorial du CPER :											
Projets d'intérêt régional du NPNRU											
Territoire catalyseur d'innovation : SMART CITY											
Territoire catalyseur d'innovation : ECO TECHN'HOM											
Contrats de ville											
Contrat de bourg de Salins les Bains											
Contrat de bourg de Giromagny											
Contrat de redynamisation du site de défense de Luxeuil les Bains											
TOTAL Volet territorial	23 200 000	54 622 000	29 240 000		25 382 000		2 700 000		55 000		9 823 000

Tableau financier récapitulatif

CPER 2015-2020 Franche-Comté	Montant des projets identifiés à la signature du CPER	Crédits contractualisés 2015-2020 entre l'État et la Région			Crédits valorisés					Montant restant à financer	
		Total	État		Région	État		Région	Autres partenaires		Fonds européens régionaux
			Montant	BOP Agences		Crédits nationaux	Crédits déconcentrés				
Récapitulatif											
Mobilité	392 780 000	300 300 000	226 200 000	74 100 000	2 900 000	30 900 000	8 900 000	42 000 000	4 800 000	2 980 000	
Enseignement supérieur, recherche et innovation	74 483 000	36 020 000	18 010 000	18 010 000	12 200 000		12 200 000	5 886 000	5 000 000 *	3 177 000	
Transition écologique et énergétique		99 052 000	49 526 000	49 526 000					X		
Numérique	222 633 250	3 912 800	2 112 800	1 800 000	74 230 000	1 200 000	53 800 000	82 653 010	X	6 837 440	
Innovation, filières d'avenir et usine du futur	18 000 000				18 000 000				X		
Emploi	9 860 000	9 860 000	4 600 000	5 260 000					X		
Volet territorial	23 200 000	54 622 000	29 240 000	25 382 000		2 700 000		55 000	X	9 823 000	
Total général	740 956 250	503 766 800	329 688 800	174 078 000	107 330 000	34 800 000	74 900 000	130 594 010	9 800 000	22 817 440	

* : 5 M€ déjà identifiés pour la rénovation énergétique des bâtiments auxquels s'ajouteront des crédits "Recherche" dans le cadre de la RIS3

► Articulation avec les CPIER Massif du Jura, Massif des Vosges et Plan Rhône

La Franche-Comté est également concernée par trois contrats de plan interrégionaux État – Région :

- la convention inter régionale du Massif du Jura, dont le Préfet de région Franche-Comté est le coordonnateur (autre région concernée : Rhône-Alpes),
- la convention inter régionale du Massif des Vosges, dont le Préfet de région Lorraine est le coordonnateur (autres régions concernées : Alsace et Lorraine),
- le CPIER du Plan Rhône, dont le Préfet de région Rhône-Alpes est le coordonnateur (autres régions concernées : Bourgogne, Languedoc - Roussillon et Provence – Alpes - Côte d’Azur).

L’élaboration de chacun de ces contrats interrégionaux a été faite dans le cadre de leur gouvernance respective.

Les conventions inter régionales du massif du Jura et du massif des Vosges adaptent aux enjeux respectifs de ces territoires les axes d’intervention suivants :

- améliorer l’attractivité des territoires par une amélioration de l’offre de services aux populations (résidentes et touristiques) et aux entreprises,
- encourager et accompagner la valorisation économique des ressources naturelles et des compétences reconnues dans les massifs, notamment en développant les mises en réseau,
- accompagner l’adaptation au changement climatique,
- développer les coopérations inter massifs et transfrontalières, notamment la coopération territoriale avec la Suisse.

Le plan Rhône, pour les parties pouvant concerner la Franche-Comté, vise des objectifs inter régionaux sur la préservation et la restauration des ressources en eau, des espaces et des espèces aquatiques, sur la gestion des risques d’inondation et sur les stratégies inter régionales de valorisation économique et culturelle du fleuve.

► Modalités de pilotage, de suivi et d’évaluation

Des instructions sont annoncées de la part du CGET sur les modalités de pilotage, de suivi et d’évaluation du CPER. Les réflexions régionales seront coordonnées sur le périmètre des deux régions Bourgogne et Franche-Comté, dans la perspective de la clause de revoyure de 2016.

► Évaluation stratégique environnementale du projet de CPER

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le CPER a fait l'objet d'une évaluation environnementale dont les grandes étapes sont rappelées ci-dessous :

- réalisation, pour le compte de l'État et de la Région, de l'évaluation stratégique environnementale du projet de CPER (commune au projet de convention inter régionale de massif du Jura),
- avis de l'autorité environnementale (en date du 2 février 21015),
- consultation du public du 3 février au 3 mars (commune également au projet de convention inter régionale de massif du Jura, avec mise à disposition du dossier et des registres d'observation, physiquement en Préfecture de région, à l'Hôtel de Région et, spécifiquement pour le massif du Jura, à Bourg en Bresse dans l'Espace Rhône-Alpes, et par voie électronique, sur les sites internet de la Préfecture de région et du Conseil régional),
- analyse des recommandations de l'évaluation stratégique environnementale, de l'avis de l'autorité environnementale et des observations formulées lors de la consultation et définition des suites qui peuvent leur être données pour finaliser le CPER. Les recommandations de l'évaluation stratégique environnementale ont porté sur des critères d'éco-conditionnalité des projets (exprimés en termes de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts environnementaux) et sur des indicateurs de suivi environnemental, sans remettre en cause les objectifs et les priorités du CPER.

Aucune observation n'a été émise pendant la période de consultation du public.

L'avis de l'autorité environnementale a porté d'une part sur l'ESE, avec des observations sur des éléments qui auraient dû être actualisés et sur la forme et le niveau de détail de la présentation des analyses, et d'autre part, sur le projet de CPER, avec des demandes de précision sur son élaboration, notamment la façon dont les choix ont été effectués, et avec une recommandation concernant la prévention des risques d'inondation, dans la thématique Transition énergétique et écologique, visant à assouplir les règles de l'État sur l'éligibilité des projets.

Un document complémentaire a présenté les précisions demandées et indiqué que les projets de prévention des risques d'inondation qui ne correspondent pas aux priorités du CPER peuvent cependant être soutenus sur des budgets État hors CPER.